



PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER) 2006-2010

Volume I : Diagnostic, vision et stratégie



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	7
I - EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 1994-2005.....	10
1.1 EVOLUTION DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES	10
<i>1.1.1 Au niveau de l'Union.....</i>	<i>10</i>
1.1.1.1 La période 1994-1999 : une accélération de la croissance.....	11
1.1.1.2 La période 2000-2005 : un ralentissement de la croissance.....	11
1.1.1.3 Une croissance reposant encore sur des bases fragiles	13
<i>1.1.2 Au niveau des économies des Etats membres.....</i>	<i>14</i>
1.1.2.1 Bénin	14
1.1.2.2 Burkina	15
1.1.2.3 Côte d'Ivoire	17
1.1.2.4 Guinée Bissau.....	18
1.1.2.5 Mali	19
1.1.2.6 Niger.....	20
1.1.2.7 Sénégal	21
1.1.2.8 Togo	22
1.2. ANALYSE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	23
<i>1.2.1 Le pacte de convergence</i>	<i>23</i>
<i>1.2.2 Les politiques commerciales et fiscales : mesures et réformes.....</i>	<i>26</i>
<i>1.2.3. Stabilité socio-politique et développement.....</i>	<i>30</i>
<i>1.2.4 Les politiques sectorielles</i>	<i>32</i>
1.2.4.1 Les infrastructures économiques.....	32
1.2.4.2 L'appareil productif.....	41
1.2.4.3 Les ressources humaines	42
1.3 EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE	46
<i>1.3.1 De faibles ressources publiques allouées au développement du capital humain ...</i>	<i>47</i>
<i>1.3.2 Une incidence de la pauvreté élevée dans l'Union</i>	<i>47</i>
II - ENJEUX, VISION ET STRATEGIE.....	49
2.1 DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT IMPORTANTS	49
2.2 L'AVENIR EN FACE	49
2.2.1 <i>Un scénario d'évolution tendancielle de la Zone.....</i>	<i>49</i>
2.2.2 <i>La vision : l'émergence d'un pôle économique régional dynamique</i>	<i>52</i>
2.3 LA STRATEGIE	58
2.3.1 <i>La stratégie globale.....</i>	<i>58</i>
2.3.2 <i>Les Axes stratégiques</i>	<i>61</i>

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Balance courante hors dons par pays, en % du PIB nominal.....	13
Tableau 2 : Evolution du taux d'investissement par pays.....	13
Tableau 3 : Evolution de l'efficacité du capital dans les économies de l'UEMOA.....	14
Tableau 4 : Evolution des IDE en millions de USD et en %/monde).....	28
Tableau 5 : Quelques indicateurs d'infrastructures en 2003.....	32
Tableau 6 : Evolution de quelques indicateurs du marché primaire entre 1997 et 2003.....	37
Tableau 7 : Evolution de quelques indicateurs du marché secondaire entre 1998 et 2003.....	38
Tableau 8 : Dépenses de santé.....	43
Tableau 9 : Données générales sur l'éducation dans les pays de l'UEMOA.....	44
Tableau 10 : Part de l'enseignement supérieur dans le budget des Etats.....	45
Tableau 11 : Evolution de l'IDH des pays de l'Union.....	46
Tableau 12 : IDH et ses composantes pour les pays de la Zone, en 2003.....	48
Tableau 13 : Projections du scénario tendanciel.....	52
Tableau 14 : Projection du scénario de la vision.....	57

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA.....	11
Graphique 2 : Bénin - Evolution du taux de croissance réel.....	15
Graphique 3: Burkina - Evolution du taux de croissance réel.....	16
Graphique 4 : Côte d'Ivoire - Evolution du taux de croissance réel.....	17
Graphique 5 : Guinée Bissau - Evolution du taux de croissance réel.....	19
Graphique 6 : Mali - Evolution du taux de croissance réel.....	20
Graphique 7 : Niger - Evolution du taux de croissance réel.....	21
Graphique 8 : Sénégal - Evolution du taux de croissance réel.....	22
Graphique 9 : Togo Evolution du taux de croissance réel.....	23
Graphique 10 : Evolution du commerce intra-UEMOA sur la période 1996-2003.....	27
Graphique 11 : Poids des IDE dans les zones.....	29
Graphique 12 : Comparaison des coûts unitaires du kwh en FCFA.....	35
Graphique 13 : Comparaison des coûts de communication longue distance (en US\$).....	36
Graphique 14 : Evolution de l'IDH de 1990 à 2003.....	47
Graphique 15 : Scénario de la vision : Evolution du Taux de croissance du PIB, de l'incidence de la pauvreté et de l'IDH.....	58

Liste des Encadrés

Encadré 1: Etat du respect des critères de convergence par les pays de l'UEMOA	24
Encadré 2 : Ouverture, Intégration et Croissance économique	29
Encadré 3 : Le Programme Economique Régional (PER) et le NEPAD	60

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AARCEC	Appui à l'Application de la Réglementation des Coopératives d'Epargne et de Crédit
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACDI/CIDA	Agence Canadienne pour le Développement International
ACE	Asie Centrale Europe
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEP	Asie de l'Est et du Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AGOA	African Growth of Opportunity Act
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
ALG	Autorité de développement intégré du Liptako Gourma
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique.
AS	Axe stratégique
ASS	Afrique au Sud du Sahara
AVSEC	Aviation Security Training
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Banque Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	Bâtiments et travaux publics
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellules nationales de Traitement de l'Information Financière
CFA	Communauté Financière Africaine
CFAA	Revue d'Evaluation de Gestion des Finances Publiques
CG	Cellule de Gestion
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	Comité Interparlementaire
CNPE	Comités Nationaux de Politique Economique
COSCAP	Cooperative Development of Operationnal Safety and Continuing Air Worthiness Project/ Dispositif communautaire pour la coordination de la sécurité aérienne
CPAR	Rapport d'Evaluation de Passation de Marchés
CPP	Conseil Parlementaire pour la Paix
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CTRS	Coûts Temporaires des Réformes Structurelles
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DDU	Déclaration en Douane Unique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FAIR	Fonds d'Appui à l'Intégration Régionale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc CFA

FDC	Fonds de développement et de cohésion
FDI	Fonds de Développement Institutionnel
FEGECE	Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente
FMI	Fonds Monétaire International
FOAI	Fonds Ouest Africain d'Investissement
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSA	Fonds de Solidarité Africain
GARI	Fonds de garantie des investissements privés en Afrique
ICOR	Incremental capital output rate
IDA/AID	International Development Association - Association Internationale pour le Développement (Banque mondiale)
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de micro finance
INS	Institut National de Statistique
IST	Infections sexuellement transmissibles
KWH	Kilowatt heure
LAB	Lutte anti blanchiment
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency/Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
MOAN	Moyen Orient et Afrique du Nord
NOPADA/NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OS	Objectif stratégique
PACITR	Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier
PARI	Programme d'Appui Régional à l'Intégration
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PARSTAT	programme d'appui régional à la statistique
PASMEC	Programme d'Appui aux Structures Mutualistes ou Coopératives
PAU	Programme Agricole de l'Union (UEMOA)
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PDMF	Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA
PER	Programme Économique Régional
PFR	Pays à faible revenu
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Politique Industrielle Commune
PIP	Programmes d'investissements publics

PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRMP	Programme Régional de Réforme des Marchés Publics
SAARI/SAGE	Logiciel de comptabilité
SADAOC	Fondation pour la Sécurité Alimentaire durable en Afrique de l'Ouest Centrale (SADAOC)
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDID	Société Développement International Desjardins (Canada)
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SGI	Société de gestion et d'intermédiation
SIG	Système d'information de gestion
SIR	Système d'Informations routières
SM	Surveillance Multilatérale
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOAGA	Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs
SR	Structures de référence
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TDP	Taxe dégressive de protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICAD	Tokyo International Conference of African Development
TM	Tonne Métrique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USA/EU	United States Of America/Etats-Unis
VA	Valeur ajoutée
WAPP	West Africa Power Pool
WDI	World Development Indicators

INTRODUCTION

La fin des années 80 et la décennie suivante ont été marquées par de profondes mutations. Au plan économique, l'extension de l'économie de marché a modifié les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux. Au plan commercial, les négociations conduites par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), tendant à éliminer ou à réduire progressivement les barrières commerciales tarifaires, ont accéléré le processus de mondialisation de l'économie.

L'une des réponses à ces mutations, pour mieux tirer profit de la mondialisation est la poussée de la coopération entre pays qui s'opère aux niveaux sous-régional, régional et interrégional parallèlement à la mondialisation. La mise en place de grands ensembles permet de constituer et de consolider des espaces économiques viables, susceptibles de stimuler une croissance dynamique des échanges, des investissements et des capacités de production.

Au niveau interrégional, la fin des relations exclusives ou privilégiées remises en cause au sein de l'OMC a conduit l'Union Européenne (UE) et les pays de l'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) à vouloir établir des Accords de Partenariat Economique (APE). Le Japon a, pour améliorer ses relations avec les pays africains, mis en place un cadre de coopération dénommé TICAD (Tokyo International Conference of African development), tandis que les Etats Unis ont adopté la loi sur les opportunités de croissance en Afrique (AGOA) et mis en place le Millenium Challenge Account (MCA). En Afrique, l'Union Africaine a été créée et le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été adopté.

Dans le même temps, la réduction de la pauvreté est devenue depuis la dernière décennie l'objectif majeur et avoué du développement, abordé maintenant de front et non plus comme la résultante implicite de programmes plus spécifiques des domaines économique et social. Ce thème, nouveau seulement dans sa démarche systémique, témoigne d'une sorte de relance de la dynamique internationale du développement. Cette démarche privilégiée jusqu'à la tenue en septembre 2000 du Sommet mondial a abouti aux conclusions et recommandations fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le moyen et long terme, à savoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs, pour faire face à la baisse tendancielle du financement du développement et relever le défi des OMD, la communauté internationale s'est engagée à supprimer les barrières commerciales et à fournir une aide plus importante ainsi qu'un allègement significatif de la dette aux pays en développement. En ce qui les concerne, les pays en développement se sont engagés, à mener des réformes politiques et économiques permettant de créer les conditions d'une croissance saine et durable. Dans cette dynamique, une nouvelle initiative a été prise récemment par les ministres des finances du G8 pour supprimer la dette multilatérale de certains pays à faible revenu en fonction de leurs performances en matière de politiques économiques.

Au niveau sous régional, après la ratification du traité de l'UEMOA en 1994 par les chefs d'Etat et de Gouvernement, huit pays¹ de l'Afrique de l'Ouest se sont regroupés au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour se partager des objectifs économiques et sociaux communs afin de mieux tirer profit des opportunités des nouvelles mutations économiques internationales.

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Togo et Sénégal

Ainsi, tirant les leçons des premières expériences d'intégration², l'UEMOA s'est fixée comme objectif la construction d'un véritable espace socio-économique commun. A cet effet, un énorme travail a été accompli par la Commission de l'UEMOA avec le soutien des autres Institutions communautaires (BCEAO, BOAD) et des Etats Membres. Il s'est traduit par l'adoption d'une série d'Actes Additionnels au Traité, de Règlements, de Directives et de Recommandations au niveau des organes de décision de l'UEMOA que sont la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et la Commission. Il a conduit à la mise en place d'une Union Douanière à partir du 1er janvier 2000, à l'institutionnalisation d'une procédure de surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats membres et à l'élaboration de politiques sectorielles communes.

Pour accélérer et renforcer la construction de l'espace UEMOA et l'inscrire dans une dynamique de croissance accélérée et durable, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, en date du 10 janvier 2004, a engagé les institutions communautaires à finaliser le Programme Economique Régional en vue de sa mise en œuvre diligente.

Ce Programme est conçu comme une des déclinaisons de la vision qu'ont les Chefs d'Etat de l'approfondissement de l'intégration économique au sein de l'UEMOA. Les institutions chargées de coordonner la mise en œuvre du PER sont la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD. Elles agissent en synergie avec les Etats membres pour le financement et l'exécution des projets identifiés. La réalisation du PER nécessite, entre autres, la mobilisation d'importantes ressources financières. Pour ce faire, la BOAD a été mandatée par le Comité de Pilotage du PER pour préparer une table ronde des bailleurs de fonds du PER.

La Table ronde des bailleurs de fonds du Programme Economique Régional vise à :

- recueillir les suggestions et propositions des partenaires au développement de l'Union sur le Programme ;
- recueillir les intentions de financement des bailleurs de fonds et mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre du Programme ;
- créer entre l'Union et ses partenaires au développement un cadre permanent d'échanges, d'informations, de suivi et d'évaluation du Programme.

La préparation de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le PER requiert l'élaboration d'un dossier de base comportant une stratégie, un programme d'actions, ainsi qu'un cadrage macro-économique évaluant notamment la contribution du PER à la croissance économique dans l'Union.

Le présent document intitulé « Diagnostic, Vision et stratégie » est le premier Volume du Dossier de base de la table ronde des bailleurs de fonds du PER et est organisé en deux parties.

La première partie présente le diagnostic socioéconomique de l'Union et de ses Etats membres à travers une analyse rétrospective qui prend en considération toutes les évolutions majeures ayant marqué l'environnement régional et mondial de l'Union sur la période 1994-2005. Cette analyse a permis de relever les progrès accomplis

² Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

par l'UEMOA, ses forces et ses potentialités ainsi que les principaux obstacles à la réalisation de ses objectifs.

La deuxième partie est consacrée à la formulation de la Vision de l'Union à l'horizon 2015 et à la stratégie du Programme. En effet, sur la base des tendances identifiées à l'issue de l'analyse rétrospective, des scénarii exploratoires de l'évolution à moyen et long terme de l'Union ont été simulés. En rapprochant ces scénarii d'évolution possibles et les ambitions de l'Union, il a été formulé la Vision que se fixe l'UEMOA. Les enjeux et défis majeurs attachés à cette Vision ont guidé la formulation de la stratégie qui est déclinée en cinq axes stratégiques.

I - EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 1994-2005

Durant les années 80 et le début des années 90, l'économie des Etats membres de la Zone UEMOA était caractérisée par des taux de croissance faibles. La crise de l'endettement a constitué un obstacle important à la reprise économique, limitant ainsi les choix budgétaires et les stratégies d'investissement. Pour mettre un terme aux vives tensions de trésorerie et au ralentissement de la croissance qui en découlait, les pays africains appartenant à la zone Franc ont procédé à un ajustement structurel global de leurs économies via la monnaie.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été mise en place en même temps que la dévaluation du Franc CFA en 1994, avec pour principal objectif de renforcer, par l'intégration économique, la politique monétaire commune conduite par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'intégration économique est, en effet, indispensable à la convergence réelle des économies, en termes de croissance, de compétitivité et d'échanges. Parallèlement, elle permet de conforter la convergence nominale, budgétaire et monétaire. Le but poursuivi est la mise en place, au niveau de l'Union et pour chacun des pays membres, d'un cadre macroéconomique stable, non inflationniste, générateur de croissance et susceptible d'encourager, à la fois, l'ouverture sur le marché mondial et sous-régional.

La réalisation de ces objectifs nécessite la formulation d'un cadre global de réformes, au plan institutionnel afin d'améliorer la gouvernance économique et de favoriser la coopération intra-régionale, qu'au niveau proprement économique en vue d'accélérer la croissance et de relever le niveau de la compétitivité des économies des Etats membres.

La mise en œuvre de ces réformes, au cours des années suivant la dévaluation de 1994, a permis aux pays membres de l'UEMOA de réaliser des progrès significatifs et d'inscrire leurs économies sur une trajectoire de croissance. Toutefois, ces niveaux de croissance demeurent insuffisants pour permettre la réduction sensible de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

1.1 Evolution des indicateurs macroéconomiques

1.1.1 Au niveau de l'Union

L'évolution de la situation économique de l'Union analysée à partir des principaux agrégats macroéconomiques a révélé des tendances favorables induites par le changement de parité du FCFA. En effet, qu'il s'agisse de la production, des prix, des finances publiques, de la monnaie ou encore de la position extérieure, les indicateurs restent globalement bien orientés au cours de la sous-période 1994-1999. Au total, l'Union a réalisé un taux de croissance annuel moyen de 3,65% sur la période 1994-2005 alors qu'il n'avait guère dépassé les 1,7% par an en moyenne au cours des années 80.

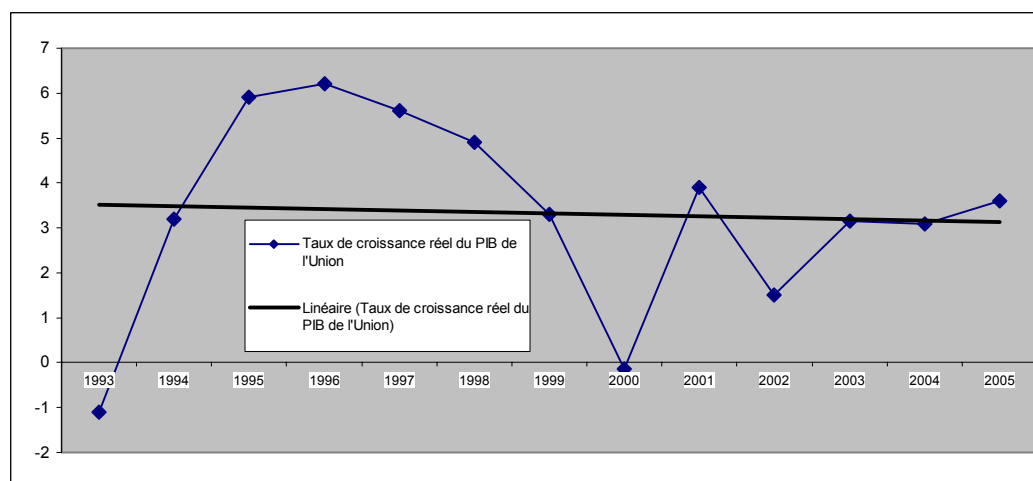
1.1.1.1 La période 1994-1999 : une accélération de la croissance

L'ajustement externe, combiné avec une gestion rigoureuse de la monnaie et des finances publiques dans l'ensemble des économies de l'Union, a permis de restaurer les équilibres macroéconomiques avec la relance des activités économiques. Globalement au cours de cette sous-période, la croissance du PIB réel a été, en moyenne annuelle, de 4,8% avec un pic de 6,2% en 1996. Cette bonne tenue de la croissance s'est accompagnée d'une meilleure maîtrise de l'inflation.

Au cours de cette sous-période, les bonnes performances de l'Union ont résulté des résultats appréciables enregistrés dans tous les Etats membres, à l'exception de la Guinée-Bissau. Ainsi, la croissance ne fut, historiquement, jamais aussi élevée au Bénin (presque 5% entre 1994-1999), au Sénégal (4,7%) ou encore au Burkina (4,4%). Les performances, sans atteindre des records historiques, sont aussi excellentes au Niger et en Côte d'Ivoire avec, respectivement, 3,8% et 4,8% en rythme annuel moyen.

Au niveau des opérations financières de l'Etat, les bons résultats enregistrés ont été limités par les niveaux d'endettement. En effet, si les soldes primaires de base ont tous été excédentaires, il n'a pas été de même du solde budgétaire global sur la base engagements ou caisse, qui a dégagé sur la période un besoin de financement. En outre, le taux de pression fiscale au cours de cette sous-période n'a pas suivi la courbe ascendante recommandée par l'UEMOA.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.1.2 La période 2000-2005 : un ralentissement de la croissance

Cette sous période est, par contre, caractérisée par une évolution économique contrastée. **La croissance du PIB réel s'est établie à 2,5% avec des contre-performances en 2000 (-0,1%) et 2002 (1,5%).** Entre 2003 et 2005, il a été noté une reprise avec des taux de croissance respectivement de 3,2% et 3,1% et 3,6%.

En effet, l'amélioration des termes de l'échange et les résultats satisfaisants de la campagne agricole, suite à une bonne pluviométrie, ont permis à la plupart des économies de connaître une évolution économique favorable à partir de 2003. Toutefois, la poursuite des troubles sociopolitiques en Côte d'Ivoire et les faibles niveaux d'investissement dans certains Etats membres ont quelque peu amoindri la croissance moyenne de l'Union. En effet, l'économie communautaire étant largement dominée par celle de la Côte d'Ivoire qui représente 39% du PIB et 47,89% de ses exportations (2002), ses contre-performances affectent l'espace UEMOA en tirant vers le bas le taux de croissance de l'Union. Ainsi, hors Côte D'Ivoire, le taux de croissance du PIB réel s'est établi en 2003 à 5%, contre 3,2%.

Une politique monétaire prudente, accompagnée par une inflation maîtrisée malgré la dégradation des comptes extérieurs de l'Union depuis 2002, reflétant en partie celle des termes de l'échange. Le déficit extérieur courant (hors dons) rapporté au PIB est passé de 2,9% en 2002 à 5,5% en 2003 et à 5,9% en 2005, résultant de l'effet conjugué de la baisse des exportations de café et de cacao en Côte d'Ivoire et du coton au Mali, d'une part, et de l'accroissement de la facture pétrolière induit par la hausse des cours. Quant à l'évolution du taux d'endettement externe de l'Union, il a poursuivi la baisse entamée en 2000, suite aux allègements obtenus dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), en se situant à 57,4% en 2005, contre 60,6% en 2004. Il se situait à 64,8% en 2003 et 71,1% en 2002.

S'agissant des finances publiques, la situation a été marquée par une évolution contrastée des principaux soldes budgétaires. En effet, en matière de recouvrement des recettes, le taux de pression fiscale a enregistré une évolution timide, sur l'ensemble de la période, en passant de 13,8% du PIB en 1999 à 15% du PIB en 2004 et 2005. Cette évolution masque d'énormes disparités qui se traduisent par le caractère non homogène de la pression fiscale du fait d'une forte présence du secteur informel dans certaines économies. Les meilleures performances ont été enregistrées au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Bénin avec, respectivement, 18,0%, 14,9% et 13,3% de taux de pression fiscale moyen par an sur la période sous revue.

Au total, le déficit budgétaire global (y compris dons) rapporté au PIB s'est dégradé en passant de 1,9% en 2002 à 2,4% en 2004 et en 2005. Ce déficit a été financé aussi bien par des ressources extérieures, des crédits bancaires, des émissions de bons de trésor, ainsi que par une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres.

S'agissant des échanges commerciaux, la part des exportations intra UEMOA dans le total des exportations a connu une relative baisse entre 2000 et 2003 en passant de 15,4% à 13,9%. Dans le même temps, la part des importations intra UEMOA dans les importations totales de l'Union a connu une tendance haussière.

Le solde de la balance courante hors dons rapporté au PIB s'est atténué sur la période, en passant de -6,3% en 2001 à -5,9% en 2005. Cependant, les disparités entre pays, telles que illustrées dans le tableau ci-dessous restent très importantes.

Tableau 1 : Balance courante hors dons par pays, en % du PIB nominal

ANNEES	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Bénin</i>	-4,6	-6,3	-8,3	-9,7	-7,2	-6,6
<i>Burkina Faso</i>	-15,2	-13,5	-11,9	-12,7	-13,2	-11,4
<i>Côte d'Ivoire</i>	-2,5	-0,9	6,5	2,0	1,5	1,5
<i>Guinée Bissau</i>	-6,1	-13,2	-10,1	-8,0	-11,2	-18,4
<i>Mali</i>	-12,0	-12,5	-6,1	-9,2	-9,8	-10,2
<i>Niger</i>	-8,9	-8,3	-9,9	-10,9	-11,0	-11,6
<i>Sénégal</i>	-9,3	-6,8	-8,2	-8,6	-8,6	-7,9
<i>Togo</i>	-13,0	-14,2	-10,2	-10,3	-6,3	-10,9
<i>UEMOA</i>	-7,1	-6,3	-2,9	-5,5	-5,5	-5,9

Sources : Rapport semestriel de la surveillance multilatérale de décembre 2005 / Commission de l'UEMOA

1.1.1.3 Une croissance reposant encore sur des bases fragiles

La dimension « offre » de l'investissement n'a pas suffisamment joué son rôle au lendemain de la dévaluation pour inscrire les économies de la zone dans une dynamique de croissance accélérée.

Comme l'indique le rapport sur le développement des économies de l'UEMOA de 2003, l'espace économique de l'Union est caractérisé par une évolution négative du stock de capital sur une longue période. La fragilité de la croissance est imputable à la faiblesse de la base productive de l'Union induite par un niveau insuffisant des investissements. Combiné à l'importance de l'usure du capital, ce phénomène a entraîné un processus de décapitalisation dans la plupart des économies de l'Union.

Toutefois, en dépit de ce trend baissier, l'investissement a crû au cours de la dernière décennie à un rythme annuel moyen supérieur à celui de la valeur ajoutée (sauf au Mali et au Niger), de sorte que le taux d'investissement a tendance à augmenter, tout en demeurant à un niveau inférieur au taux d'investissement des années 70.

Tableau 2 : Evolution du taux d'investissement par pays

	Taux d'investissement moyen en % de la VA (période 1992-2001)	Taux annuel moyen de croissance des investissements (en % - 1992-2001)	Taux annuel moyen de croissance de la valeur ajoutée (en % - 1992-2001)
Bénin	14.7	6.4	4.8
Burkina	21.7	6.8	3.9
Côte d'Ivoire	10.7	2.5	2.7
Mali	19.7	2.5	4.2
Niger	10.8	1.7	3.1
Sénégal	15.7	8.2	4.2
Togo	(nd)	4.7	1.3

Source : BOAD/Rapport sur le développement des économies des pays membres de l'UEMOA, 2003

Cette situation s'est traduite par une baisse tendancielle de la productivité globale des facteurs (PGF). En effet, les tendances peu encourageantes de l'évolution du stock de capital dans l'Union, combinées à une croissance soutenue de la force de

travail, ont entraîné une baisse importante du ratio capital/travail qui ne s'est stabilisé qu'après la dévaluation de 1994.

Tableau 3 : Evolution de l'efficacité du capital dans les économies de l'UEMOA

Pays	Ensemble de l'économie			Secteur marchand exclusivement		
	Années des pics	Coefficient de capital (ICOR)	Efficacité marginale du Capital (en %)	Années des pics	Coefficient de capital (ICOR)	Efficacité marginale du Capital (en %)
Bénin	1988,2001	3.6	28%	1988,2001	2.4	42%
Burkina	1993,1999	5.5	18%	1993,1999	3.5	29%
Côte d'Ivoire	1988,1997	3.8	26%	1994,1998	1.4(a)	71%(a)
Guinée-Bissau	1991,1997	7.1	14%	1991,1997	2	50%
Mali	1989,2000	5.9	17%	1989,2000	3.9	26%
Niger	1988,1998	5.4	19%	1988,1998	2.7	37%
Sénégal	1988,2001	5.6	18%	1992,2001	2.8	36%
Togo	1989,1997	8.7	11%	1989,1997	6.7	15%

Source : BOAD/ Rapport sur le développement des économies des pays membres de l'UEMOA, 2003

1.1.2 Au niveau des économies des Etats membres

L'analyse des taux de croissance des économies des Etats membres fait ressortir un trend ascendant pour quatre pays (Burkina, Mali, Niger et Sénégal) et un trend légèrement baissier pour trois autres pays (Bénin, Guinée Bissau et Togo). En revanche, la tendance est largement négative en Côte D'Ivoire.

1.1.2.1 Bénin

Après une dizaine d'années de croissance relativement vigoureuse, l'économie béninoise est entrée dans une phase de décélération de sa croissance depuis 2002. Ainsi, sur **la période 1994-2005, l'économie béninoise a réalisé un taux de croissance annuel moyen de 4,7% en termes réels**. Cette situation est imputable, pour l'essentiel, à la faible diversification agricole, au développement insuffisant du secteur industriel ainsi qu'au retard pris dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles.

En 2004, cette situation s'est aggravée suite au renforcement des mesures de prohibition prises par le Nigeria au dernier trimestre 2003 et qui frappent les produits faisant l'objet de réexportation vers ce pays par le Bénin. Cette mesure, combinée au manque de compétitivité du Port de Cotonou et du corridor béninois, a pesé négativement sur les recettes fiscales et sur le déroulement des activités économiques depuis le dernier trimestre 2003. Par ailleurs, la principale culture d'exportation, le coton, est confrontée à de graves problèmes d'organisation des acteurs de la filière, engendrant une baisse de la production de coton fibre.

En 2005, la situation économique a été caractérisée par un taux de croissance de 3,5% contre 3,4% en 2004, imputable au dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur tertiaire serait impulsé par les effets favorables de la reprise des échanges commerciaux avec le Nigeria. Cette évolution de l'activité se réaliserait

dans un contexte marqué par un relèvement du taux d'inflation, consécutif aux tensions observées sur le marché des produits pétroliers et une forte demande de produits alimentaires en provenance de certains pays sahéliens déficitaires.

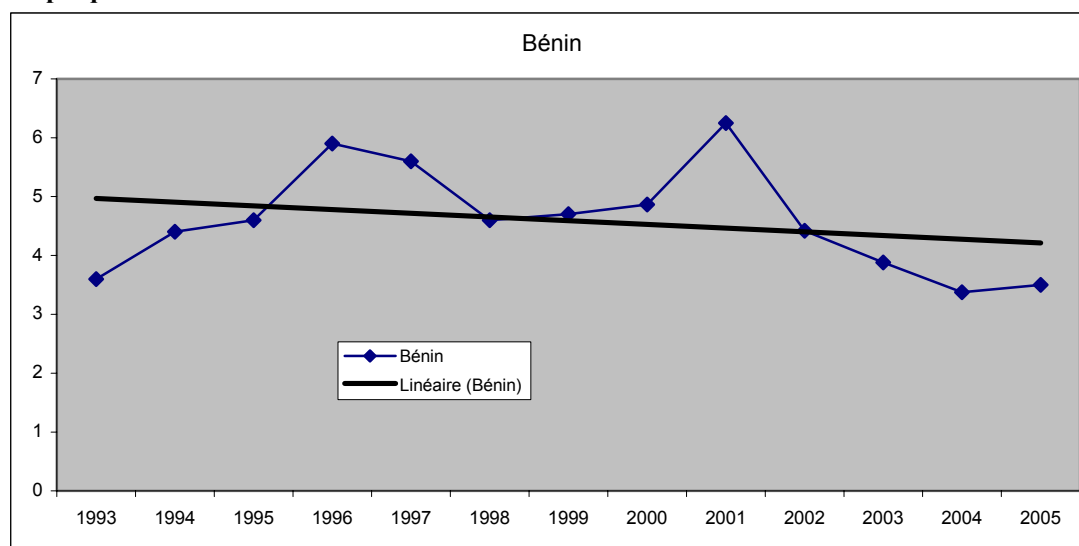
L'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une dégradation des principaux soldes budgétaires, imputable à une hausse des dépenses totales plus importante que celle des recettes. En effet, le déficit global hors dons s'établirait à 5,2 % du PIB contre 3,6 % en 2004.

En ce qui concerne la dette publique totale, son encours rapporté au PIB s'est établi à 39,9% en 2005 contre 39,4% en 2004. Le service dû de la dette publique totale rapporté aux recettes budgétaires serait de 4,2% contre 4,6% en 2004. Dans le cadre de l'Initiative PPTE, le Bénin a atteint le point d'achèvement en mars 2003, ce qui a permis au pays de bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure.

S'agissant des comptes extérieurs, leur évolution se traduirait par une amélioration du déficit courant hors transferts officiels qui représenterait 6,6 % du PIB contre 7,2% en 2004. Ce résultat serait imputable à l'évolution favorable de la balance commerciale et à celle des services nets.

En définitive, en 2005, pour les critères de premier rang, ceux relatifs au solde budgétaire de base et à l'inflation n'ont pas été respectés alors que tous l'ont été en 2004. Au niveau des critères de second rang, ceux relatifs à la masse salariale, au solde extérieur courant hors dons et au taux de pression fiscale n'ont pas été respectés depuis 2004.

Graphique 2 : Bénin - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.2 Burkina

Sur la période 1994-2005, l'économie burkinabé a réalisé un taux de croissance annuel moyen de 5,3% en termes réels. Cette croissance comporte de fortes amplitudes liées à l'évolution de la pluviométrie. En 2005, le rythme de l'activité

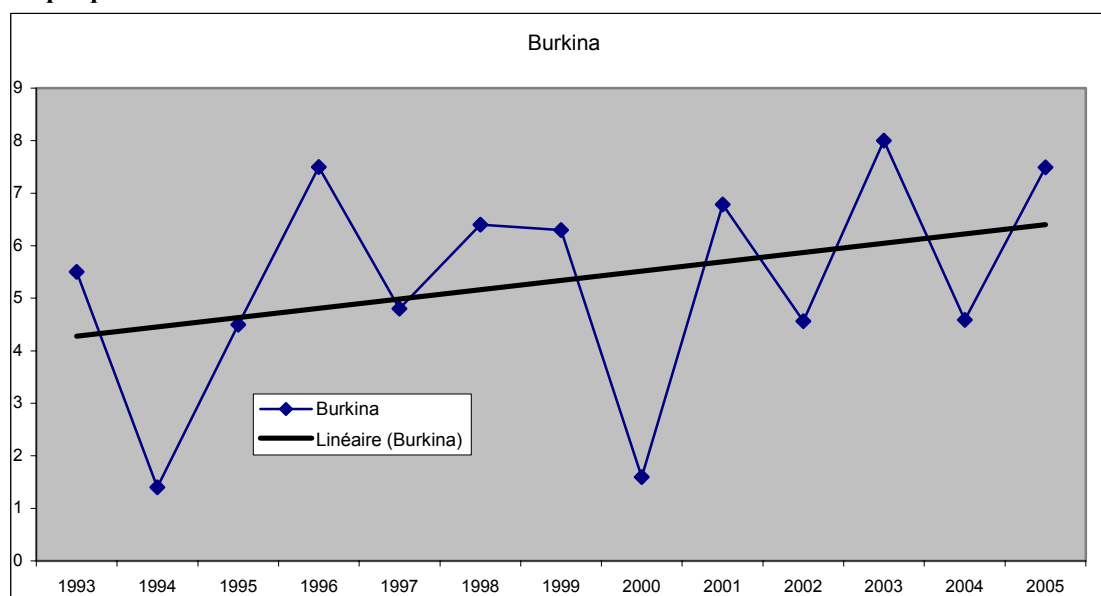
économique a été de 7,5% contre 4,6% en 2004 et 8,0% en 2003, en liaison essentiellement avec les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006. Cette accélération du rythme de la croissance s'est réalisée dans un contexte de hausse du niveau des prix à la consommation en rapport avec les mauvais résultats de la production céréalière, enregistrés au cours de la campagne agricole 2004/2005. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 6,4 % contre -0,4 % en 2004.

S'agissant des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat fait ressortir **une légère contraction du déficit global qui s'est établi à 4,0 % contre 4,3 % en 2004, et 2,9% en 2003**. Le déficit du solde budgétaire de base, hors dépenses financées sur ressources PPTTE, s'est aggravé en 2005 pour représenter 1,9% du PIB contre respectivement 1,5% et 0,7% en 2004 et 2003. Cette évolution des finances publiques est en liaison avec la hausse des dépenses notamment les dépenses d'investissement sur ressources internes qui sont passées de 24,6% des recettes fiscales en 2001 à 37,6% en 2005.

L'encours de la dette publique extérieure à fin décembre 2005 s'élève à 1032,4 milliards francs CFA pour s'établir à 34,5% du PIB contre 38,2% un an plus tôt. Le service de la dette publique extérieure rapporté aux recettes totales hors dons a été de 16% contre 11,3% en 2004 et 21,3% en 2003. Ces résultats satisfaisants sont consécutifs à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en avril 2002.

En résumé, le Burkina a respecté, en 2005, deux critères de premier rang (contre trois en 2004) et un critère de second rang. Les critères de premier rang respectés sont ceux relatifs au taux d'endettement et à la non accumulation d'arriérés de paiement. Au titre des critères de second rang, seul le critère relatif aux investissements financés sur ressources intérieures a été respecté.

Graphique 3: Burkina - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.3 Côte d'Ivoire

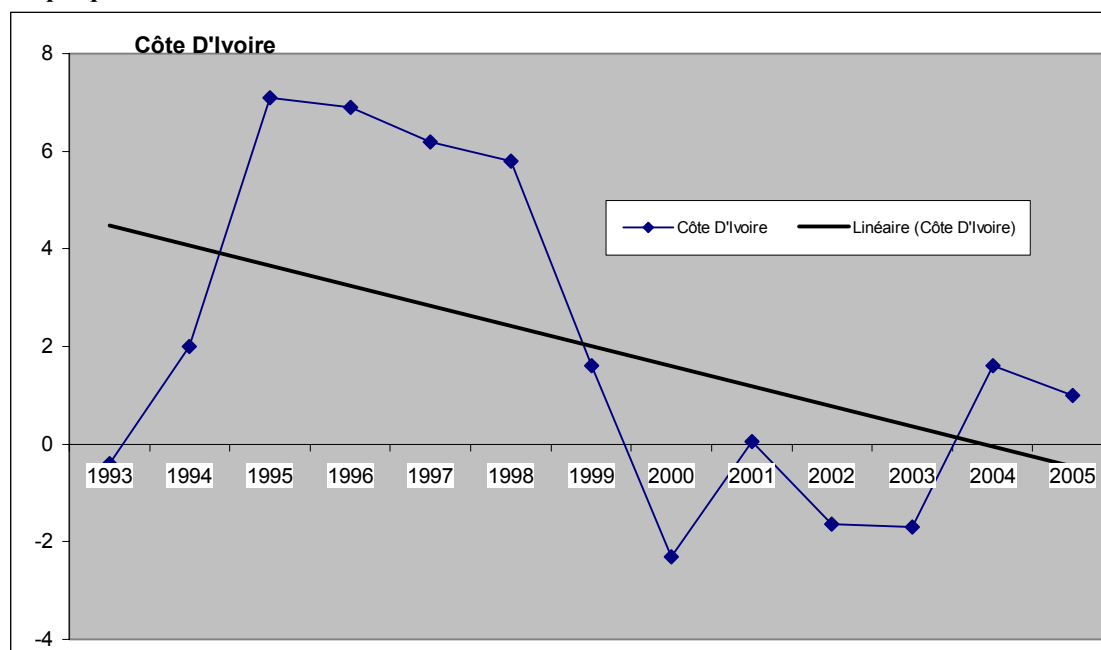
Au cours de la période, l'économie ivoirienne a réalisé une croissance en termes réels de l'ordre de 2,2% en moyenne annuelle, en deçà de la moyenne de l'Union. En effet, la Côte d'Ivoire continue de subir fortement les contrecoups des conflits politiques qui, depuis 2002, ont mis les opérateurs économiques privés dans une situation d'attente face aux incertitudes. Ainsi, l'activité économique a été en régression entre 2002 et 2003 avec, respectivement un taux de croissance de -1,6% et, -1,7%. Elle connaît depuis 2004, une timide reprise. Ainsi, le taux de croissance a été de 1,6% en 2004 et 1% en 2005.

Le taux d'inflation moyen annuel a été de 3,9% en 2005 contre 1,4% en 2004, se situant au-dessus de la norme communautaire, et 3,1 et 3,3% en 2002 et 2003.

S'agissant des finances publiques, la situation des finances devrait ressentir la lenteur du processus de normalisation et de décélération de la croissance économique. Toutefois, la baisse des dépenses publiques a contribué à améliorer les soldes budgétaires. En particulier, le déficit global hors dons s'est établi à 1,0 % du PIB en 2005 contre 2,8% en 2004 et 3,2% en 2003. Par ailleurs, la situation des finances publiques est caractérisée par des accumulations d'arriérés de paiement tant intérieurs qu'extérieurs.

Au total, sur la base des réalisations en 2005, la Côte d'Ivoire respecte deux critères notamment ceux relatifs au solde budgétaire de base et au solde extérieur courant hors dons. Compte tenu du conflit ivoirien, le pays n'a respecté, en moyenne, qu'un ou deux critères de convergence par an sur la période.

Graphique 4 : Côte d'Ivoire - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.4 Guinée Bissau

Au cours de la période 1994-2005, l'économie bissau-guinéenne a connu un rythme de croissance annuel moyen de 0,3%. Au regard de l'évolution de la production, le secteur primaire constitue le secteur le plus contributif avec une contribution de plus de 53% dans la formation du PIB, les sous secteurs dominants sont l'agriculture, la pêche et la forêt. En plus, 80% de la population tirent ses revenus du secteur agricole qui assure près de 93% des recettes d'exportation et, une part importante (plus de 90%) des investissements réalisés est assurée par des flux d'aides extérieures.

Le redressement de l'économie nationale initié durant les années antérieures, et dont les résultats positifs ont été obtenus en 1997 à travers l'accroissement du PIB de 5,4% en termes réels, a été interrompu par la crise socio-politique. L'activité économique est demeurée quasi inexistante durant le second semestre de l'année 1998, inscrivant ainsi un recul du PIB annuel de 28,1%.

Avec la normalisation progressive de la situation socio-politique, le taux de croissance économique est néanmoins resté erratique au cours de la période sous revue. En 2005, le taux de croissance du PIB s'est établi à 2,4% contre 2,2% en 2004, en rapport avec la hausse de la production de noix de cajou. Cette croissance de l'activité économique s'est réalisée dans un contexte marqué par une hausse du taux d'inflation annuel moyen qui se situerait à 3,4% contre 0,9% en 2004.

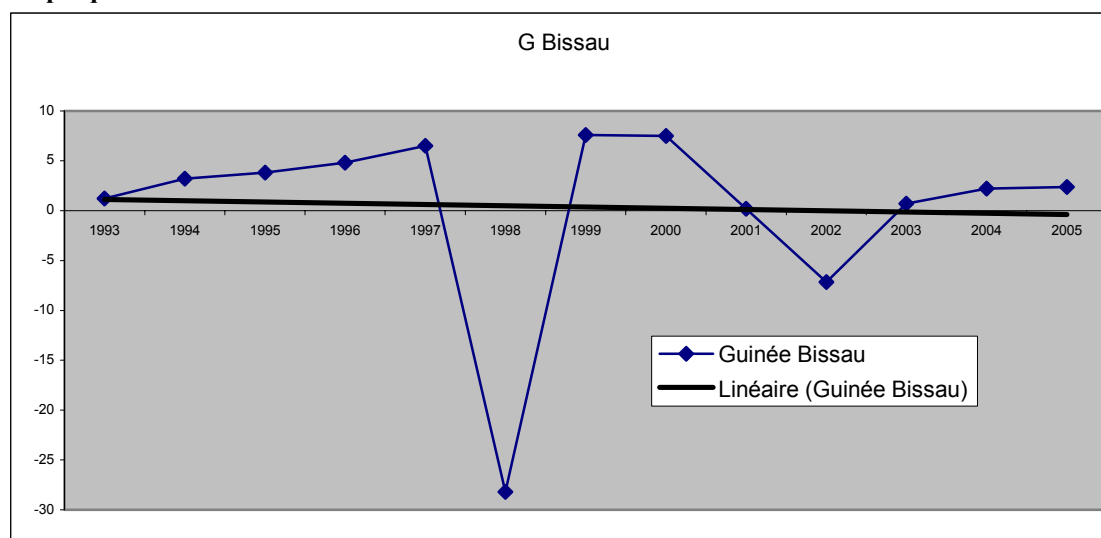
La situation des finances publiques a été caractérisée par une amélioration des principaux soldes budgétaires au cours de l'année 2005, du fait notamment d'une augmentation des recettes et de la baisse des dépenses. Le déficit global s'est établi à 7,8% du PIB contre 12,4% en 2004 et 16,4% en 2003.

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons s'est aggravé en s'établissant à 18,4% du PIB contre 11,2% en 2004, sous l'effet d'une évolution défavorable de la balance commerciale et des services.

L'encours de la dette publique totale est chiffré à 429,4 milliards francs CFA représentant 274% du PIB contre 288,6% en 2004 et 367,8% en 2003. Cette baisse s'explique par le règlement des échéances vis-à-vis du FMI et les règlements effectués au titre des arriérés de salaires de 2003.

Au cours de l'année 2005, l'économie bissau-guinéenne n'a respecté aucun des critères de convergence, contre un seul en 2004. L'instabilité politique combinée aux difficultés économiques fait que le pays ne respecte pas les critères de convergence.

Graphique 5 : Guinée Bissau - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.5 Mali

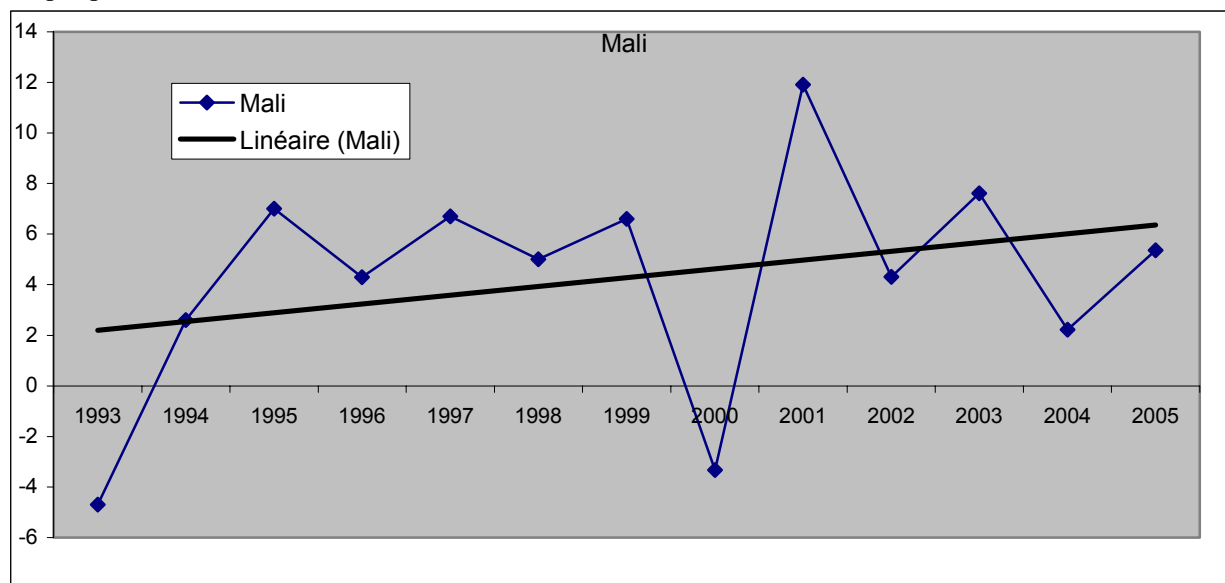
L'économie malienne a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5,0% sur la période 1994-2005. En 2005, l'activité économique a enregistré une croissance de 5,4% contre 2,2% en 2004 et 7,6% en 2003, sous l'impulsion des secteurs primaire et secondaire. Cette accélération de la croissance s'est réalisée dans un contexte marqué par une hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 6,4% contre -3,1% en 2004. En effet, en 2004, le Mali a subi une combinaison de chocs provenant essentiellement de la détérioration des termes de l'échange, d'une pluviométrie inférieure à la moyenne, de l'invasion des criquets pèlerins et des contre-performances enregistrées par les sociétés minières.

S'agissant des finances publiques, la situation s'est caractérisée par une aggravation des déficits budgétaires, imputable à une hausse des dépenses plus importante que celle des recettes. Le déficit global s'est établi à 4,3 % du PIB contre 2,7 % en 2004 et 0,6% en 2003.

L'encours de la dette publique extérieure d'un montant de 1802 milliards francs CFA à fin décembre 2005 a représenté 67,4% du PIB contre 68,5% en 2004 et 67,1% en 2003. Quant au service de la dette, il a représenté 12,4% des recettes budgétaires contre 11,6% en 2004 et 12,4% en 2003. Le Mali a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE en février 2003.

En 2005 comme en 2004, sur les huit critères de convergence, seulement quatre ont été respectés par le Mali à raison de deux critères de premier rang et deux critères de second rang.

Graphique 6 : Mali - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.6 Niger

L'économie du Niger s'est inscrite, sans atteindre des niveaux historiques, sur une dynamique de croissance avec un taux de 3,4% en moyenne par an sur la période 1994-2005. L'activité économique a enregistré en 2005 une croissance de 4,6% contre 0,6% en 2004. Cette reprise s'expliquerait par les bonnes performances du secteur agricole après la mauvaise campagne 2004-2005 qui a engendré une crise alimentaire. Le taux d'inflation annuel moyen pour l'année 2005 a été de 7,8%, reflétant les tensions inflationnistes liées essentiellement à l'insuffisance de l'offre de produits agricoles suite à la sécheresse de 2004.

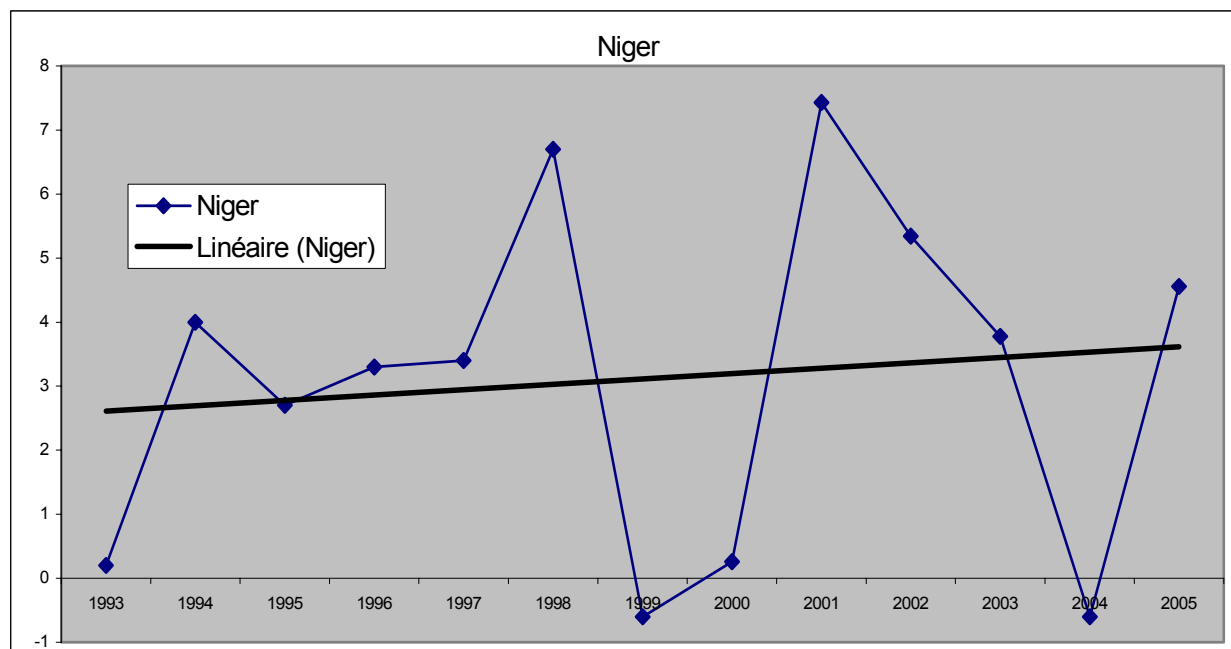
Après l'achèvement en 2004 du programme économique et financier (2000-2003) conclu avec les Institutions de Bretton Woods et soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), l'économie nigérienne, malgré la stabilité politique et sociale observée au cours de cette période, reste confrontée à des contraintes d'ordre structurel qui ont continué de peser sur l'économie nigérienne. Il s'agit notamment des aléas climatiques, de la pression démographique, de l'enclavement du pays, de la faiblesse des investissements et des attaques des criquets pèlerins.

La situation des finances publiques s'est caractérisée par une dégradation des principaux soldes en raison principalement des dépenses occasionnées par la crise alimentaire et les jeux de la Francophonie. Ainsi, le solde global est passé de -3,6% en 2004 à -4,8% en 2005.

Au niveau des comptes extérieurs, le solde courant hors dons s'est dégradé en passant de -11,0% en 2004 à -11,6% en 2005 en relation avec la progression des importations des produits alimentaires pour juguler la crise alimentaire aiguë, des biens d'équipement destinés aux travaux des 5èmes jeux de la Francophonie et la hausse du prix des produits pétroliers.

En matière de convergence, une amélioration du profil de certains critères a été enregistrée en 2005, mais les critères relatifs au solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, au taux d'inflation annuel moyen et à la non accumulation des arriérés de paiement n'ont pas été respectés en 2005.

Graphique 7 : Niger - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.7 Sénégal

Sur la période 1994 – 2005, le Sénégal a enregistré un taux de croissance réel du PIB de 4,8% l'an en moyenne, supérieur à la croissance démographique. Sur cette période, les résultats obtenus ont été, dans l'ensemble, encourageants, excepté pour l'année 2002 caractérisée par une forte baisse de l'activité économique, notamment dans le secteur primaire

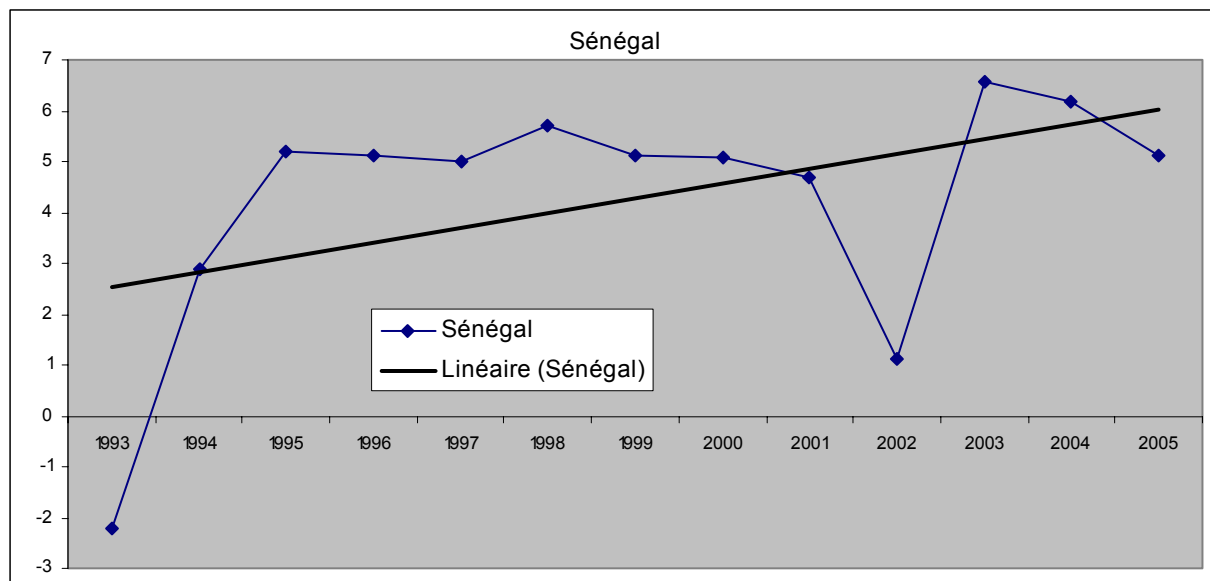
En 2005, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 5,1 % contre 6,2% en 2004. L'activité économique, impulsée notamment par le secteur tertiaire, s'est réalisée dans un contexte de hausse du niveau général des prix à la consommation. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 1,7 % contre 0,5 % en 2004.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation des déficits budgétaires. Le déficit global s'est établi à 4,0% du PIB nominal contre 3,1% en 2004, du fait de la forte augmentation des dépenses.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal s'est détérioré en passant de -8,5 % en 2004 à - 9,4 % en 2005 en rapport avec la hausse de la facture pétrolière.

En matière de convergence, les quatre critères de premier rang ont été respectés.

Graphique 8 : Sénégal - Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

1.1.2.8 Togo

La croissance économique du Togo a évolué de façon plutôt moyenne au cours des dernières années. Entre 1994 et 2005, l'économie togolaise a connu un taux moyen de 3,6% l'an. Elle continue à dépendre très largement des performances du secteur primaire très sensible aux aléas climatiques qui ont induit des taux de croissance en termes réels de 1,8% en 2001, de 2,7% en 2002 et de 2,0% en 2003. En 2004, le taux de croissance a été de 4,2% en raison de la hausse des activités dans le « commerce » et les services non marchands.

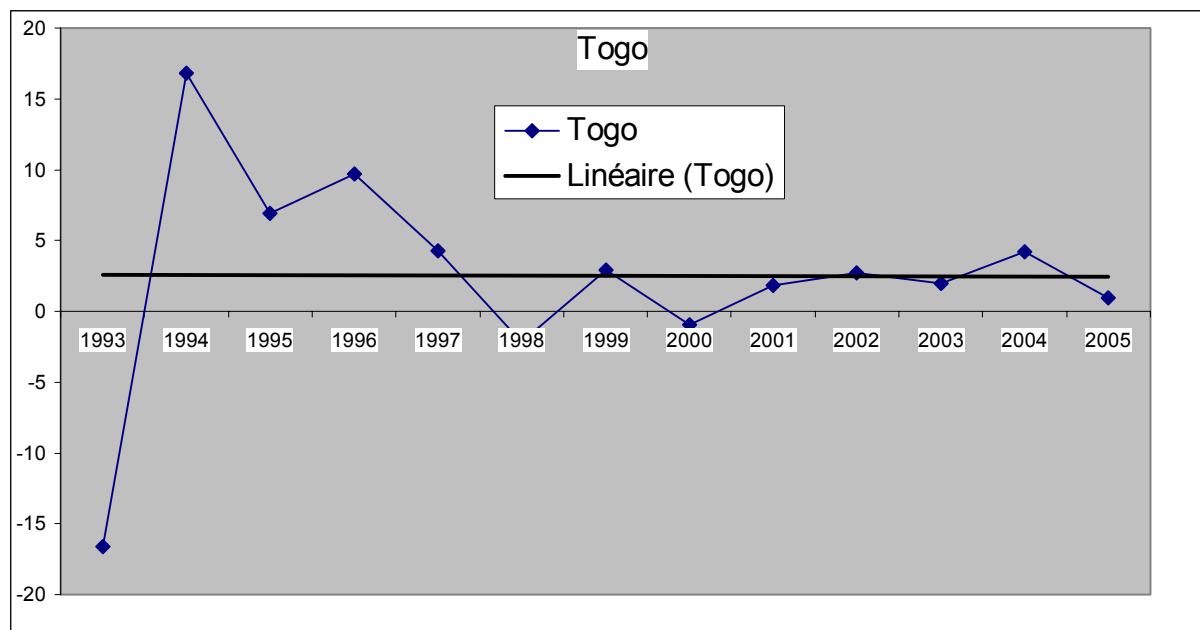
L'activité économique a été marquée en 2005 par une décélération de la croissance économique avec un taux estimé à 1,0%. Cette contraction de la croissance liée à la baisse simultanée de la production du coton-graine et du phosphate, a été accompagnée de fortes tensions sur les prix. Le taux d'inflation annuel moyen a été de 6,8% contre 0,4% en 2004.

La situation des finances publiques s'est dégradée par rapport à l'excédent enregistré un an plus tôt. Le solde budgétaire global rapporté au PIB nominal a été déficitaire de 0,2% contre un excédent de 0,9% en 2004.

S'agissant des comptes extérieurs, le déficit courant hors dons rapporté au PIB nominal s'est aggravé en s'établissant à 10,9% en 2005 contre 6,3% en 2004. Cette dégradation s'est accompagnée d'une baisse drastique des recettes d'exportation du phosphate et du coton.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence, le Togo a respecté deux critères en 2005. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal et de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales.

Graphique 9 : Togo Evolution du taux de croissance réel



Source : Données Commission de l'UEMOA

En conclusion, **la croissance des pays de l'UEMOA reste structurellement handicapée par des fondements fragiles**. En effet, après la fin des effets mécaniques de la dévaluation, les économies peinent à s'inscrire dans une dynamique de croissance soutenue et durable, nonobstant, l'adoption de plusieurs politiques économiques au niveau communautaire.

1.2. Analyse des politiques communautaires

Pour conforter la convergence des politiques nationales et le processus d'intégration, la Commission de l'UEMOA a, en plus des politiques macroéconomiques, initié des politiques sectorielles communes dans divers domaines d'activités économiques.

1.2.1 Le pacte de convergence

Le renforcement de la convergence des politiques nationales a justifié l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale, consolidé ces dernières années par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Pour assurer la convergence des politiques économiques, les Etats membres de l'UEMOA ont adopté un «pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité» comportant huit critères de convergence. Ces critères sont classés en deux groupes.

Les critères dits de « premier rang » comprennent le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, le taux d'inflation, le ratio de l'encours de la dette

publique totale rapporté au PIB nominal et la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante.

Les critères dits de « second rang » sont des repères de bonne gestion et comprennent le ratio de la masse salariale aux recettes fiscales, le ratio des investissements financés sur ressources intérieures aux recettes fiscales, le ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB et le taux de pression fiscale.

Encadré 1: Etat du respect des critères de convergence par les pays de l'UEMOA

Nombre de critères respectés par pays entre 1998 à 2005

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin	3	5	4	4	5	5	4	3
Burkina	3	4	4	3	4	4	4	3
Côte d'Ivoire	0	1	1	0	2	1	2	2
Guinée Bissau	1	2	1	0	0	1	2	0
Mali	4	5	5	2	3	5	4	4
Niger	0	1	1	1	2	3	2	3
Sénégal	3	4	5	5	6	7	7	7
Togo	2	1	1	0	0	2	2	1
UEMOA	2	1	1	0	2	1	3	2

Source : Commission de l'UEMOA

Nombre de pays ayant respecté chaque critère entre 1998 et 2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Critère1	3	3	3	3	4	3	3	4
Critère2	2	8	6	1	5	7	8	1
Critère3	2	2	2	2	2	3	3	5
Critère4	5	4	4	4	4	5	4	5
Critère5	1	3	3	3	3	4	3	3
Critère6	4	4	3	3	4	5	5	5
Critère7	0	0	1	1	1	1	1	1
Critère8	0	0	0	0	0	1	1	1

Source : Commission de l'UEMOA

Sur la base des données de 2005, les progrès enregistrés en matière de convergence sont partiellement satisfaisants.

L'examen du respect des critères de convergence fait ressortir deux groupes de pays, à savoir le groupe 1 composé des pays qui respectent chaque année, au moins quatre (4) des huit critères de convergence depuis 2000 à savoir Bénin, Burkina, Mali et Sénégal, et le groupe 2 des pays qui éprouvent de réelles difficultés pour le respect des critères à savoir Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Niger et Togo. De même, de façon structurelle, presque tous les pays de l'Union éprouvent des difficultés à respecter certains des huit (8) critères, notamment celui relatif au taux de pression fiscale et au déficit extérieur courant hors dons en pourcentage du PIB nominal.

Dans l'ensemble, le non respect des critères ne semble pas dû à un manque de volonté politique, mais principalement au manque de vigueur de l'activité économique et à la forte vulnérabilité des économies aux chocs extérieurs, en particulier les chocs naturels pour certains (Niger), des termes de l'échange pour d'autres (Mali, Burkina, Cote d'Ivoire, etc.) et des conflits (Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Togo). Par exemple, les analyses faites par le FMI font ressortir que les dérapages budgétaires dans la plupart des pays de l'UEMOA sont dus en grande partie à l'évolution du déficit liée au cycle conjoncturel et aux fluctuations des termes de l'échange. En moyenne, selon cette étude, un point de pourcentage en perte de croissance par rapport au taux de croissance potentiel, causerait un déficit d'environ 0,3% du PIB et pour les termes de l'échange, cet effet serait de l'ordre de 0,08%.

Il se dégage de l'analyse approfondie des politiques macroéconomiques des pays de l'Union que les pays ayant de bonnes performances en matière de respect des critères de convergence (groupe 1) sont ceux qui disposent d'un programme avec les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale et le FMI. Ces pays ont pu donc bénéficier d'une relative stabilité pour mettre en œuvre des réformes en matière d'assainissement des finances publiques ainsi que des réformes structurelles.

En effet, l'analyse de la situation économique et financière des Etats membres de l'Union fait ressortir :

- une croissance économique faible au regard des objectifs de développement du millénaire ;
- une faiblesse générale du taux de pression fiscale face aux besoins croissants des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- une situation des finances publiques toujours précaire, marquée par une accumulation d'arriérés de paiement et une détérioration des soldes budgétaires dans certains Etats membres, c'est à dire des difficultés de maîtrise des dépenses publiques ;
- un ralentissement du rythme de convergence, en rapport avec les crises socio politiques dans certains Etats membres, la hausse des cours des produits pétroliers, la baisse des cours des matières premières exportées par l'Union et la crise acridienne.

Au total, le risque de déviation de la trajectoire de convergence reste très élevé. Les craintes sont grandes que certains Etats membres soient contraints à concentrer leurs efforts sur la dernière année de convergence. Cette situation pourrait être difficilement soutenable et compromettrait la convergence de leurs économies à l'horizon 2008.

Afin de renforcer l'effort de convergence, les Etats devraient :

- rechercher des solutions durables aux crises socio-politiques dans les Etats membres ;

- poursuivre les efforts d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales qui constitue la principale contrainte pour le respect de la norme associée au solde budgétaire de base ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale, les transferts et subventions ;
- poursuivre les politiques sectorielles et les réformes structurelles dans le secteur de l'eau, de l'électricité et de la télécommunication en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et la diversification de la production ;
- poursuivre une politique prudente d'endettement dans un contexte marqué par la baisse des cours du coton, ce qui pourrait remettre en cause la soutenabilité de la dette des Etats membres producteurs de coton qui ont atteint le point d'achèvement ;
- poursuivre les réformes entreprises dans les filières des produits de rente, notamment le coton, le café et le cacao pour renforcer leur compétitivité et accroître la professionnalisation des acteurs de ces filières;
- poursuivre les efforts pour obtenir et /ou maintenir des relations harmonieuses avec les institutions financières internationales ;
- poursuivre les actions visant à promouvoir une plus grande diversification de l'économie, notamment, une meilleure exploitation du potentiel existant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, du tourisme et des services.
- au niveau régional, l'accent devra être mis sur : (i) la poursuite du suivi régulier des économies nationales ; (ii) le renforcement de la convergence statistique ; et (iii) la consolidation du processus d'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires nationaux dans le domaine des finances publiques.

1.2.2 Les politiques commerciales et fiscales : mesures et réformes

En ce qui concerne la construction du marché communautaire, l'une des grandes réalisations a porté principalement sur l'union douanière rendue effective depuis le 1er janvier 2000. Cette union comporte deux volets :

- le désarmement tarifaire interne qui a entraîné une nette amélioration dans les relations commerciales entre les Etats membres au cours de ces dernières années ;
- et le tarif extérieur commun (TEC) dont la mise en œuvre a permis, non seulement de simplifier les systèmes tarifaires en vigueur, mais surtout de réduire considérablement les droits de porte, permettant ainsi une plus grande ouverture des économies de l'Union sur l'extérieur.

Cette architecture est désormais complétée par la législation communautaire de la concurrence, adoptée le 23 mai 2002 par le Conseil des Ministres de l'Union. Elle est

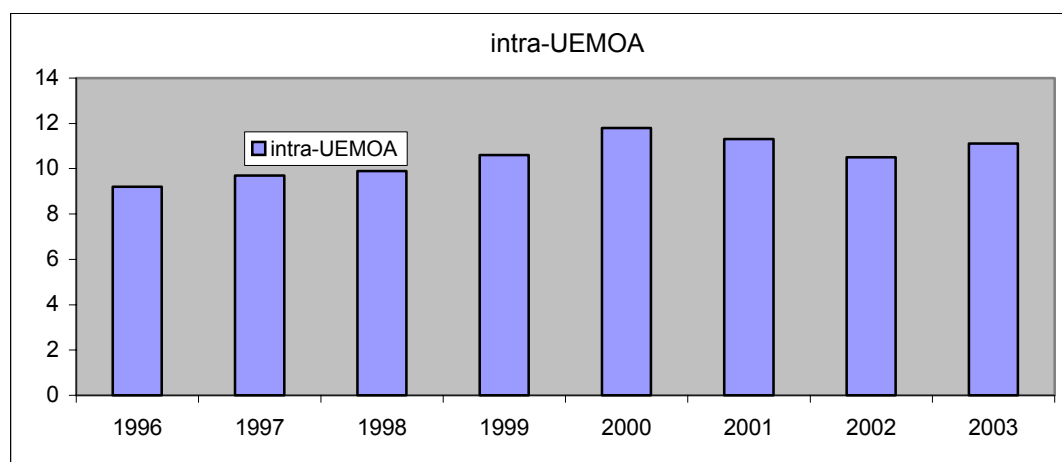
entrée en vigueur en 2003 et devrait permettre de décloisonner davantage les marchés nationaux.

L'adoption du TEC est en outre suivie par la mise en œuvre d'un programme d'harmonisation des fiscalités indirectes des Etats membres. Cette harmonisation porte sur les législations nationales en matière de Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA), de droit d'accises, de fiscalité sur les produits pétroliers, de fiscalité applicable à la petite entreprise et à définir des modalités communes de gestion de la fiscalité.

Au total, les principaux chantiers réalisés pour conférer à l'Union un espace attractif concernent : (i) la mise en place du dispositif de la surveillance multilatérale destiné à accentuer l'harmonisation des finances publiques et une plus grande comparabilité de l'information statistique ;(ii) l'élaboration d'un projet de code communautaire des investissements ; (iii) l'adoption d'un référentiel sur le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ; (iv) la poursuite du programme de privatisation des entreprises publiques ; (v) l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun ; (vi) la formulation de politiques sectorielles.

En termes de bilan, tous les Etats de l'Union ont résolument adopté le TEC, leur régime tarifaire a été simplifié et la dispersion des droits réduite. En termes d'impact, ces réformes communautaires ont eu une incidence positive sur l'évolution des échanges commerciaux intra-communautaires.

Graphique 10 : Evolution de la part du commerce intra-UEMOA dans le commerce total de l'Union sur la période 1996-2003



Source : Données Commission de l'UEMOA

Les échanges intra-communautaires ont enregistré une hausse continue depuis 1996, date d'entrée en vigueur du désarmement tarifaire interne. La part des exportations intra-communautaires sur le total des exportations de l'Union passe de 11,6% en 1996 à 13,8% en 2004.

Du point de vue budgétaire, l'impact de la mise en place de l'union douanière révèle que : (1) la baisse des taux du tarif dans la plupart des pays de l'Union n'a pas eu de conséquences néfastes sur les recettes, car elle n'a que faiblement affecté la performance en matière de recettes douanières (l'élargissement de l'assiette ayant

vraisemblablement compensé la baisse des taux) ; et (2) la transition fiscale se réalise progressivement dans l'ensemble de l'Union.

Néanmoins, le processus de consolidation des acquis de l'Union douanière a connu un ralentissement ces dernières années, notamment avec la persistance au niveau de certains Etats de barrières non tarifaires et d'entraves non tarifaires, notamment les normes techniques imposées par certains Etats membres aux produits communautaires, de la multiplication des barrages routiers et de la perception de taxes illicites sur les corridors de l'Union. Face à ce dysfonctionnement interne, les Autorités de l'Union s'attèlent à mettre en place des mesures correctives à travers le programme de facilitation de transport et de transit entre les Etats membres.

Par ailleurs, ces réformes communautaires, en raison de leurs caractères réglementaires, n'ont pas été suivies par une augmentation conséquente des investissements et par une amélioration de la compétitivité des entreprises de l'Union. La faiblesse du volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) révèle aussi le peu d'attrait de l'Union (cf. tableaux et graphique ci-dessous). Par conséquent, les réformes communautaires doivent davantage être tournées vers le parachèvement et la mise en œuvre des politiques sectorielles communes et l'affinement des mesures permettant d'améliorer l'environnement des entreprises.

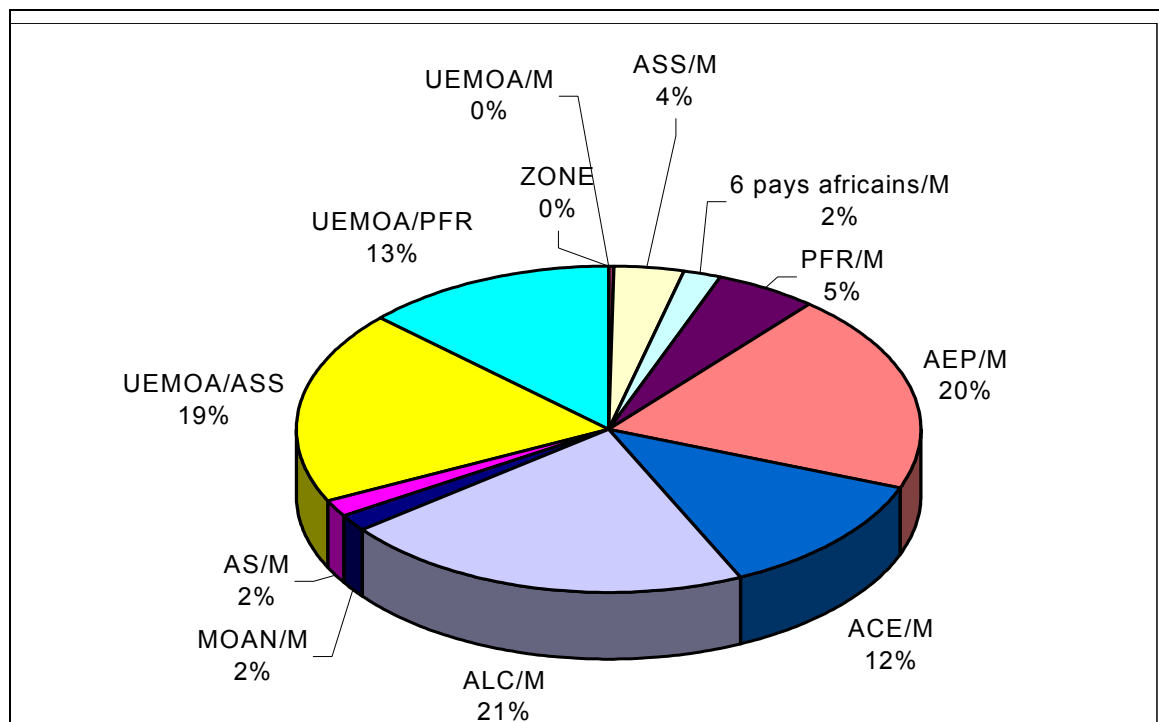
Tableau 4 : Evolution des IDE en millions de USD et en %/monde)

ZONE	1999		2000		2001		2002		2003	
UEMOA	581	0.05%	528	0.03%	581	0.07%	649	0.09%	503	0.09%
Total de six pays africains (1)	4 564	0.42%	3 563	0.24%	11 724	1.45%	3 786	0.54%	5 126	0.89%
Afrique Sub-Saharienne (ASS)	9 065	0.83%	6 340	0.42%	14 891	1.85%	8 985	1.29%	10 099	1.76%
Pays à faible revenu (PFR)	12 823	1.17%	10 429	0.69%	13 853	1.72%	14 545	2.08%	16 128	2.82%
Asie de l'Est et Pacifique (AEP)	49 950	4.57%	44 245	2.93%	48 237	5.98%	55 645	7.96%	59 612	10.41%
Asie centrale et Europe (ACE)	28 432	2.60%	29 154	1.93%	31 357	3.89%	35 008	5.01%	35 614	6.22%
Amériques latine et Caraïbes (AIC)	88 172	8.07%	78 917	5.22%	70 211	8.71%	45 727	6.54%	36 533	6.38%
Moyen Orient et Afrique du Nord (MOAN)	3 741	0.34%	4 264	0.28%	5 723	0.71%	3 808	0.54%	4 756	0.83%
Asie du Sud (AS)	3 069	0.28%	3 270	0.22%	4 413	0.55%	4 779	0.68%	5 163	0.90%
Monde (M)	1 092 396		1 511 180		806 328		699 032		572 774	
UEMOA/ASS	6.41%		8.33%		3.90%		7.22%		4.98%	
UEMOA/PFR	4.53%		5.06%		4.19%		4.46%		3.12%	

Source : WDI 2005

1 Nigeria, Botswana, Ghana, Ile Maurice, Maroc, Afrique du Sud, Tunisie

Graphique 11 : Poids des IDE dans les zones



Source: WDI 2005

Encadré 2 : Ouverture, Intégration et Croissance économique

Pourquoi les économies les plus ouvertes et intégrées connaissent-elles une croissance plus rapide ?

La théorie traditionnelle des échanges insiste sur l'efficacité d'une allocation optimale des ressources permettant des niveaux de production plus élevés qui deviennent possibles lorsque les pays se spécialisent selon leur avantage comparatif. Toutefois, des nuances et précisions, à la thèse postulant un lien étroit entre degré d'ouverture et croissance, ont été apportées par divers auteurs par l'intermédiaire d'une tierce variable permettant de mieux rendre compte de mécanismes explicatifs de la croissance.

Ainsi, Levine et Renelt suggèrent que le lien de causalité transite par les investissements plutôt que par l'amélioration de l'allocation des ressources. Selon ces auteurs, l'ouverture à l'extérieur n'a de sens que dans la mesure où elle procure un accès aux biens d'équipement et intrants qu'incorporent de nouvelles technologies. En outre, Baldwin et Seghezza montrent que le degré d'ouverture peut avoir un impact sur l'investissement à travers les variations du taux de rendement du capital.

Donc la libéralisation des échanges peut accélérer l'investissement en donnant accès à des marchés plus vastes. Cet accès permet des économies d'échelle qui font que les pays en développement peuvent passer d'un équilibre fondé sur un faible taux de croissance à un régime de croissance soutenue (Kevin, Schleifer et Vishny, 1989). La libéralisation permet également l'importation de biens qui n'étaient pas disponibles auparavant ou de biens de capital moins coûteux, levant ainsi les contraintes pesant sur l'investissement.

L'accumulation de savoir est plus forte dans les économies ouvertes, à cause des connaissances qui sont incorporées dans les biens d'équipement et machines échangées et du degré plus poussé d'interaction ou de croissance avec les sources des innovations technologiques.

Les recherches empiriques permettant de tester la généralité et la validité de l'hypothèse relative à l'ouverture extérieure se sont multipliées. Le rapport sur les perspectives de l'économie mondiale (Banque Mondiale, 1996) fait des disparités du taux d'ouverture l'un des principaux facteurs explicatifs des écarts des taux de croissance. Easterly (1993) a trouvé qu'une augmentation d'un point d'écart-type de la distorsion des prix relatifs des intrants étaient associés à une diminution de 1,2% de taux de croissance du PIB par tête sur la période 1970-85. J.Sachs et Warner (1995) ont étudié un groupe de pays pendant la période 1970-89 et ont trouvé que les économies ouvertes parmi les pays en développement avaient crû de 4,5%, alors que pour les économies fermées, le taux n'était que 0,7%.

Source : Etude de la Banque Mondiale relative à l'insertion du Sénégal dans l'économie mondiale, 2000

1.2.3. Stabilité socio-politique et développement

Si ces initiatives constituent des préalables nécessaires, elles ne sont pas suffisantes.

La stabilité politique et la sécurité des personnes et des biens sont considérées comme des déterminants en matière de politiques d'attractivité. Le consensus général est que les décisions d'investissement sont sensibles non seulement à la qualité des politiques économiques mais également aux perceptions et aux attentes concernant la prédictibilité des lois et des actes politiques et leur application ainsi que l'état de la bureaucratie.

Depuis le début des années 80 et la fin des années 90, les conflits sont devenus un trait marqué en Afrique de l'ouest. Les épices des conflits actuels, essentiellement, la Côte d'Ivoire, le Sénégal (la Casamance) et dans une moindre mesure la Guinée Bissau et le Togo partagent des facteurs structurels qui perpétuent la violence dans ces localités.

Parmi les nombreuses et complexes sources de ces conflits figurent la faiblesse de la gouvernance, y compris le secteur sécuritaire, l'absence de débouchés pour une partie croissante de la jeunesse et la manipulation de clivages sociaux, ethniques, religieux à des fins électorales. Ces phénomènes nationaux se combinent à des éléments de dimensions transfrontalières contribuant à l'intensification des conflits en les propageant.

Les conséquences humaines et sociales de ces conflits sont catastrophiques. De manière systématique, les civils souffrent des conséquences les plus graves, particulièrement les femmes et les enfants. De plus, les conflits entraînent d'importantes conséquences humaines et sociales au delà des frontières nationales. Ils sont la cause de déplacements majeurs de population au sein des frontières nationales mais aussi au delà.

Dans les deux cas, ces populations survivent dans des conditions très difficiles, sans certitude de retour ou d'intégration dans la société d'accueil. En Côte d'Ivoire, plus de 800 000 personnes ont été déplacées et 400 000 résidents ont été forcés de quitter le territoire pour leur pays d'origine. Ces déplacements entraînent des coûts sociaux et économiques très importants, à la charge des populations déplacées, des populations d'accueil et plus généralement des économies des pays concernés. Au delà de ces difficultés, ces mouvements sont très favorables à l'expansion du VIH/Sida parce qu'ils remettent en cause les politiques de prévention et les programmes de traitement.

Bien que difficilement quantifiable, l'impact économique des conflits reste très important. La totalité des coûts économiques entraînés par un conflit pour les pays directement affectés, ainsi que pour la région, est difficile à évaluer. Mais à titre d'exemple, la crise en Côte d'Ivoire a un impact direct sur l'accès aux flux maritimes du Mali et du Burkina Faso qui dépendent du port d'Abidjan. Les transports à travers la Côte d'Ivoire ont été totalement interrompus puis largement perturbés alors

qu'avant la crise, 45% des exportations du Mali et 77% des exportations du Burkina Faso transitaient par la Côte d'Ivoire.

Selon une estimation de la Commission de l'UEMOA, la croissance des pays de la région a été directement affectée par le conflit ivoirien de 1,7% à 4% au cours de ces trois dernières années. Enfin la destruction des infrastructures et donc des liaisons commerciales (transport, énergie, eau et télécommunications) avec les pays voisins est coûteuse à rétablir et paralyse le commerce régional pendant une période critique. De plus, une situation de conflit entraîne certainement des perturbations dans la production agricole, notamment en raison de la difficulté d'accès aux champs et au marché et la difficulté de distribution des intrants.

Les conflits génèrent l'expansion d'une économie illicite qui progressivement entretient l'instabilité au détriment de l'économie formelle productive. Enfin, le secteur public se trouve aussi largement touché, la priorité n'étant plus à la bonne gestion et aux résultats mais à la résolution de la crise. La part des dépenses militaires augmente non seulement dans le pays directement en conflit mais aussi dans le budget de ces voisins. Enfin, le chaos généré par une crise rend d'autant plus difficile le prélèvement des taxes et les revenus publics diminuent donc drastiquement.

L'UEMOA en tant que Communauté sous régionale ne dispose pas d'un mécanisme propre de gestion et de prévention des conflits. Tous les Etats membres de l'UEMOA sont aussi membres de la CEDEAO qui dispose d'un mécanisme beaucoup plus avancé.

Dans le cadre du Mécanisme de Prévention, Gestion et Résolution des conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, les Etats membres de la CEDEAO, les Etats de la sous région ont réalisé de solides avancées dans le cadre du processus d'intégration politique et militaire.

Cependant, les opérations de maintien de la paix de la CEDEAO pourraient être améliorées et une expertise ouest africaine gagnerait à être davantage développée. A cet effet, la CEDEAO doit tirer les leçons de son engagement dans les différents processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) dans la région et établir une politique et un savoir-faire communs sur les DDR de la région.

L'UEMOA doit pouvoir systématiser et tirer davantage profit des données concernant les trafics illicites d'armes légères et les groupes armés en se fondant sur une meilleure intégration du système d'alerte précoce prévu dans le cadre de la CEDEAO. De même, il faudra améliorer ce système par un travail plus approfondi des indicateurs, par un mandat plus clair du Comité Parlementaire pour la Paix (CPP/UEMOA), par le renforcement des capacités des parlementaires, par une implication et des échanges avec les organisations non gouvernementales opérant dans le domaine et enfin par un meilleur contrôle du processus démocratique.

Les politiques régionales de prévention des conflits doivent se fonder sur une analyse des dynamiques des conflits de la région. Cette compréhension des facteurs liés aux conflits pendant les différentes phases est indispensable afin de permettre le renforcement des facteurs de stabilité et réduire la portée des facteurs d'instabilité.

1.2.4 Les politiques sectorielles

La réforme des politiques commerciales et fiscales intervenue lors de l'établissement de l'Union douanière ainsi que l'institutionnalisation du dispositif de la surveillance multilatérale des performances et des politiques économiques en vue de soutenir la monnaie et de rendre les économies des pays de l'Union plus compétitives et attractives constituent sans aucun doute une contribution importante à la revitalisation de l'espace économique communautaire. Toutefois, elles n'ont pas été suffisantes et doivent être complétées par d'autres politiques communes afin de mieux tirer parti de l'Union. Ainsi, un certain nombre de politiques sectorielles ont été adoptées dans le domaine des infrastructures, de l'industrie, des mines, de l'énergie, de l'artisanat, de l'agriculture et des ressources humaines.

1.2.4.1 Les infrastructures économiques

En 2002, l'espace de l'Union comptait 22 534 Km de routes pavées, c'est à dire moins que la moitié de l'Afrique du sud. En outre, avec une télé densité de 1,4 ligne pour 100 habitants, l'Union reste légèrement en retrait par rapport à la moyenne africaine (1,6%).

Tableau 5 : Quelques indicateurs d'infrastructures en 2003

Pays	Densité du réseau par 100 Km ²	Densité de lignes Téléphoniques principales pour 100 habitant	Taux d'électrification En %	Densité de route pour 1000
Bénin	14,06	0,86	22,0	2,79
Burkina Faso	4,54	0,44	10,0	1,25
Côte D'Ivoire	25,23	3,22	60,0	5,69
Guinée-Bissau	9,41	0,73	4,5	2,99
Mali	1,19	0,33	8,0	1,48
Niger	1,15	0,22	6,0	2,02
Sénégal	7,41	2,68	25,0	1,75
Togo	15,30	1,19	7,5	1,72
UEMOA	4,73	1,40	17,8	2,68
A.S.S		1,10		

Source : Document d'orientation générale de la politique d'Aménagement du Territoire communautaire de l'UEMOA

1.2.4.1.1 Les Infrastructures de transport

- Les infrastructures routières

Globalement, la situation physique des infrastructures routières n'a pas évolué de façon significative par rapport au constat établi en 2001 dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Action communautaire des Infrastructures et du Transport routier (PACITR). Elle se caractérise toujours par un réseau d'une densité relativement faible (2,68 pour 1000 habitants) et en état de vétusté avancée pour une bonne partie. S'y ajoutent une discontinuité physique et une disparité de niveau de services sur les axes communautaires d'un pays à l'autre, la faible accessibilité des

zones rurales, le manque de coordination dans la gestion des infrastructures, la diversité des normes de construction, l'inadéquation des mécanismes de financement, la capacité limitée des ressources humaines. En outre, les conditions d'utilisation optimale du réseau ne sont pas encore réunies en raison de la disparité des règles et usages relatifs aux transports et transits routiers inter - Etats au sein de l'Union.

Toutefois, au vu de l'état de mobilisation des financements, des réalisations prévues dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) et des mesures ciblées dans le PACITR, des investissements notables ont été programmés dans le domaine des infrastructures routières mais leur impact ne pourra être perceptible que dans 5 à 10 ans, soit après la mise en service des infrastructures réalisées et la mise en place effective de toutes les mesures permettant la suppression des obstacles à leur utilisation optimale. En effet, en juillet 2004, environ 43% du montant du financement du programme d'investissement du réseau communautaire a été acquis. Il s'y ajoute la mise en œuvre des actions de soutien et des actions de facilitation des transports et transit routiers inter – Etats. A cet effet, des actions sont en cours en vue d'une harmonisation des textes communautaires en matière de contrôle de la charge à l'essieu et de contrôle sur les axes routiers inter-Etats. A cet effet, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa séance du 16 décembre 2005, a pris un Règlement relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle des gabarits, poids et charge à l'essieu des véhicules lourds de transport routier de marchandises dans les Etats membres de l'Union.

- **Les réseaux ferroviaires**

Les réseaux ferroviaires de l'Union ont une longueur totale de 3918 Km de voies dont plus de la moitié se trouve dans un état de vétusté avancée. Etant très hétérogènes et ne constituant pas un véritable réseau interconnecté, ils ne permettent pas de relier les principales villes et capitales du territoire de l'Union. Les cadres institutionnels et de gestion existants constituent en grande partie des contraintes majeures pour son développement. Le grand déséquilibre entre le développement des routes et des chemins de fer rend largement tributaire le développement des échanges communautaires des performances des routes qui constituent généralement la seule option possible de liaison entre la plupart des régions dans les Etats et entre plusieurs Etats de l'Union. Toutefois, le transport ferroviaire présente des atouts qui militent en faveur de son développement : i) il est plus compétitif que la route pour l'acheminement des produits pondéreux sur de longues distances qui caractérisent les pays sans littoral par rapport aux ports ; ii) le transport ferroviaire peut aider les pays de l'Union à développer la production minière tout en contribuant au ralentissement de la dégradation précoce des routes inter – états due à leur forte charge d'exploitation ; et, iii) il concourt au développement humain et à la sauvegarde des grands espaces par son effet structurant.

Les réseaux ferroviaires de l'Union sont une partie importante des réseaux d'Afrique de l'Ouest pour lesquels, un programme de réhabilitation, de développement et d'interconnexion en cours de réalisation, a été décidé par les Chefs d'Etats de la CEDEAO et de l'UEMOA. Compte tenu de ces avantages, un programme d'interconnexion du réseau ferroviaire de l'UEMOA est en cours de préparation.

- **Le transport aérien**

Il reste marqué par l'insuffisance des liaisons inter – Etats à la suite de la disparition d'Air Afrique, la non-conformité aux normes internationales des réglementations dans les domaines de la sûreté et de la sécurité ainsi que d'une partie des infrastructures et installations techniques aéroportuaires. On note également la faiblesse des directions de l'aviation civile à remplir leurs obligations dans les domaines de la supervision de la sûreté et de la sécurité.

A ce titre, un programme Cooperative Development of Operational Safety and Continuing Airworthiness program (COSCAP) de développement de la sécurité aérienne et un projet de renforcement de la sûreté de l'aviation civile sont en cours de réalisation au niveau régional.

- **Le transport maritime**

Il reste toujours confronté à un certain nombre de contraintes et faiblesses qui entravent sa productivité : faiblesse des services administratifs portuaires, lenteur des services douaniers et de transit, harmonisation insuffisante des réglementations et procédures douanières dans les ports de l'Union, coordination insuffisante avec les autres modes de transport, insuffisante coopération sous – régionale, etc. Un programme communautaire de simplification des procédures portuaires a été adopté en décembre 2003, mais dont la mise en œuvre tarde à se concrétiser. Des textes relatifs à l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire des transports maritimes sont en cours de préparation.

1.2.4.1.2 L'énergie

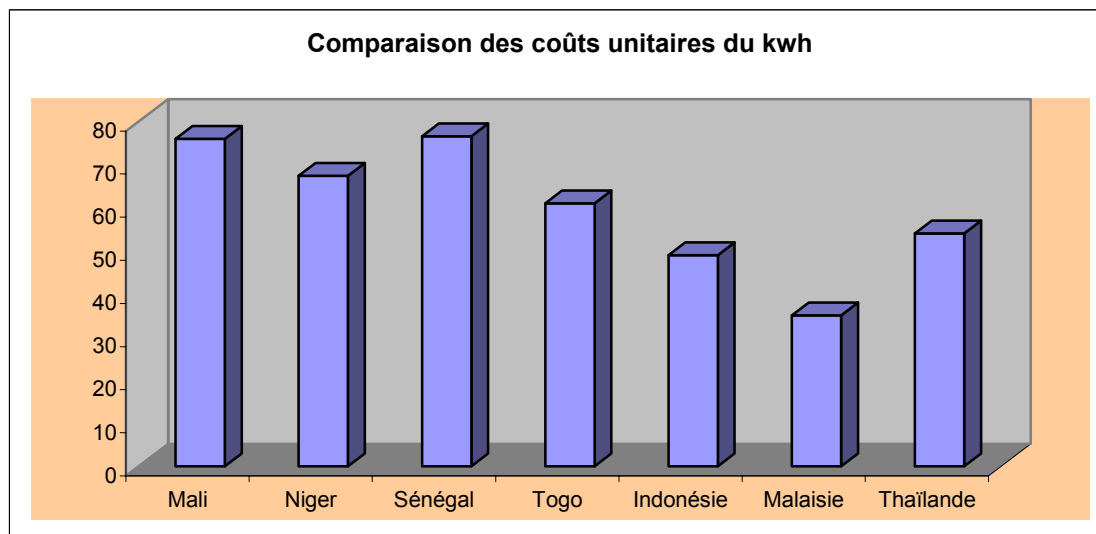
La situation énergétique des Etats membres de l'Union, hormis quelques spécificités, se caractérise par un certain nombre de facteurs limitants.

Le bilan énergétique est dominé par l'utilisation massive de la biomasse (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) à environ 80 %, accentuant ainsi le phénomène de déforestation. La forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements en hydrocarbure constitue un lourd fardeau pour les économies de l'Union.

La part de l'électricité dans le bilan énergétique de l'Union est restée relativement faible avec environ 5%. Ainsi, l'accès à l'électricité reste très limité, le taux d'électrification de l'ensemble de l'Union se situant autour de 18%. Ce taux cache un important déséquilibre non seulement entre les pays, mais également entre les milieux urbain et rural. Les coûts des produits pétroliers et de l'électricité restent très élevés pour l'activité économique et pour une population à dominante rurale et pauvre.

L'utilisation des énergies renouvelables demeure faible (moins de 0,1% dans le bilan énergétique de l'union) malgré l'importance du potentiel de l'espace communautaire. En outre, il est noté d'une part, une absence quasi totale de planification énergétique au niveau communautaire et d'autre part, une coopération sous régionale encore insuffisante malgré l'existence de quelques lignes d'interconnexion électrique entre certains pays de la région.

Graphique 12 : Comparaison des coûts unitaires du kwh en FCFA



L'analyse du graphique révèle que le Burkina, suivi du Mali et du Sénégal constituent les pays où le KWH est le plus cher avec des niveaux de coûts supérieurs à la moyenne qui s'établit autour de 75,21 F CFA le KWh. Avec 55,95 F CFA le KWH, la Côte d'Ivoire demeure le pays où l'électricité est le moins cher, suivie du Togo, puis du Niger et enfin du Bénin.

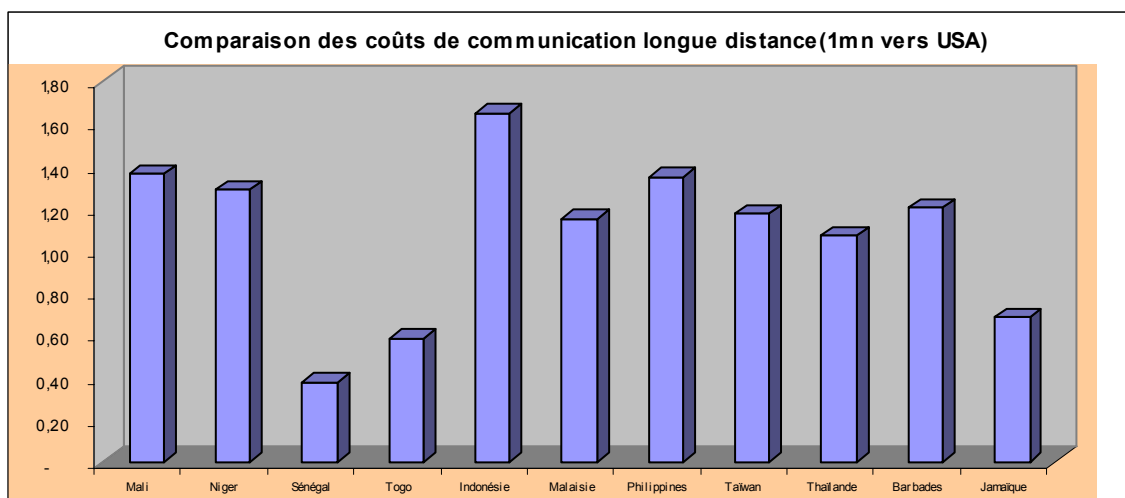
1.2.4.1.3 Les infrastructures de télécommunication et les TIC

Pour opérationnaliser ses objectifs en matière de télécommunication, l'UEMOA a élaboré en 2000 des orientations et un plan d'action pour l'amélioration des télécommunications qui s'inscrivent dans le cadre du deuxième programme prioritaire des télécommunications de la CEDEAO (INTELCOM II) adopté en 1998.

Des textes communautaires en vue de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire nationaux des télécommunications et la mise en place de structures de concertation ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'Union le 23 mars 2006, en vue de : (i) permettre la création d'un marché commun homogène et viable de services de télécommunications et attractif pour les investisseurs au sein de l'Union ; (ii) instaurer les conditions d'une offre globale par tout opérateur, suivant le principe de non discrimination de traitement ; (iii) créer un cadre propice à l'harmonisation des positions des Etats membres de l'Union, par rapport aux accords, conventions et Traités internationaux de Télécommunications.

Le dynamisme des télécommunications et des TIC s'est accéléré à partir de 1995, notamment avec l'apparition de la téléphonie mobile et le développement de l'Internet au sein de l'Union. Ainsi en 2002, le réseau présentait une nette amélioration avec plus de 2 millions de lignes téléphoniques dont 69,4% de lignes cellulaires et, on comptait 630 000 utilisateurs d'Internet.

Graphique 13 : Comparaison des coûts de communication longue distance (en US\$)



Les coûts de communication étant relativement élevés, le graphique ci-dessus indique que le Sénégal est de loin le plus compétitif dans la sous région en terme de coûts de communication de longue distance.

1.2.4.1.4 L'infrastructure financière

Le marché financier régional de l'UEMOA est un outil d'intégration et de développement des pays membres. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre du processus d'intégration tel que défini par le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), notamment en son article 23 qui dispose que « le Conseil des Ministres de l'Union pourra décider de la création par la Banque centrale ou de la participation de celle-ci à la constitution, de tout fonds spécial, organisation ou institution ayant pour objet, dans l'intérêt du développement harmonisé et de l'intégration des Etats membres de l'Union, notamment, l'organisation d'un marché monétaire et celle d'un marché financier ».

L'article 76 du traité de l'UEMOA a confirmé l'institutionnalisation du Marché Financier Régional en son paragraphe D, en stipulant qu'en vue de l'institution du marché commun prévu, l'Union poursuit la réalisation progressive des objectifs par entre autres, « la mise en œuvre des principes de liberté de circulation des personnes, d'établissement et de prestations de services ainsi que de celui de liberté de mouvements des capitaux requis pour le développement du marché financier régional ».

Ces textes ont été les fondements du Marché Financier Régional dont la concrétisation a été effective par la signature de la Convention du 3 juillet 1996, portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREMPMF). Les grands principes qui gouvernent la réglementation du Marché Financier Régional sont : (i) la légalité ; (ii) la transparence ; (iii) l'équité ; (iv) la célérité ; (v) l'indépendance ; (vi) l'autonomie financière ; (vii) la confidentialité ; (viii) le professionnalisme, etc.

Le Marché Financier Régional de l'UEMOA est doté des instruments juridiques communautaires, élaborés dans l'esprit des textes universellement reconnus, notamment ceux de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) avec certaines spécificités qui en traduisent le caractère communautaire d'une part, et son niveau de développement qui le classe dans la catégorie des marchés en émergence, d'autre part.

Après quelques années de fonctionnement, le marché financier dont les activités avaient connu un certain essor à ses débuts, a enregistré globalement des performances contrastées.

Ainsi, concernant le marché primaire sur la période 1998 à 2003, le Conseil Régional a autorisé au total 79 opérations financières dont 24 emprunts obligataires par appel public d'épargne, 17 offres publiques et 26 emprunts obligataires par placement privé. Ces opérations ont permis de mobiliser plus de 517 milliards FCFA.

Tableau 6 : Evolution de quelques indicateurs du marché primaire entre 1997 et 2003

Nature des opérations (en millions FCFA)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Emprunts Obligataire privé		2 000	19 150	7 000	32 735	35 500	8 000	104 385
Emprunts Obligataire public		57 120	61 293	8 505	34 952	76 870	99 403	338 143
Offre Publique d'Achat				1 753				1 753
Offre Publique de Retrait					53			53
Offre Publique de Vente	34 437	1 109	8 845	2 386	11 819	4 639	645	63 880
Offre Publique d'Echange					7 125			7 125
Placements Etranger			252	496	97	877	365	2 087
Placements Privé d'Actions								0
TOTAL	34 437	60 229	89 540	20 140	86 781	117 886	108 413	517 426

Source : BOAD

Au cours de l'année 2004, les émissions des Trésors, constituées exclusivement de bons du Trésor, s'étaient situées globalement à 98,5 milliards FCFA. Les émissions privées ont été, par contre, relativement faibles. Seules deux entreprises privées ont réalisé des émissions à hauteur de 5,0 milliards FCFA et 3,8 milliards FCFA respectivement.

Au cours des dix premiers mois de l'année 2005, les émissions de titres publics ont porté sur un montant global de 514,8 milliards FCFA, comprenant 383,7 milliards FCFA de bons du Trésor et 131.1 milliards FCFA d'obligations du Trésor.

Le marché secondaire se caractérise par une capitalisation boursière, qui se situait en décembre 1998 à 1 018,9 milliards FCFA. Après une légère amélioration de 5,5% en 1999, elle a reculé en 2000 à 948,3 milliards FCFA avant d'amorcer une reprise à partir de 2001 pour atteindre les 990,5 milliards FCFA en décembre 2002.

Avec l'inscription à la cote de nouvelles sociétés, notamment sur le marché obligataire, la capitalisation boursière au 31 décembre 2003 s'est établie à 1 108 milliards FCFA. Le volume des transactions réalisées sur le marché boursier n'a cessé de chuter depuis 1999 passant de plus de 4 millions de titres transigés à environ un million en 2003. Enfin, les indices boursiers de la BRVM, le "BRVM 10" et le "BRVM Composite", ont évolué de manière instable mais avec une tendance

baissière. En effet, ils s'affichaient en 1998 respectivement à 94,61 et 98,05 points mais se sont repliés en fin 2002 respectivement à 82,36 et 74,34 points puis ont amorcé une légère reprise pour s'établir à fin 2003 à 88,26 et 76,53 points. Le tableau ci-après traduit l'évolution des indicateurs du marché secondaire.

Tableau 7 : Evolution de quelques indicateurs du marché secondaire entre 1998 et 2003

Nature des opérations	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Volume des transactions	489 163	4 819 997	1 519 593	912 193	1 015 152	1 118 903
Valeur des transactions (*)	10 623	41 166	36 974	12 626	12 337	6 258
Capitalisation boursière (*)	1 018 934	1 074 080	948 376	976 157	990 519	1 108 380
<i>Marché des actions</i>	<i>1 018 934</i>	<i>990 896</i>	<i>828 121</i>	<i>857 999</i>	<i>852 398</i>	<i>858 140</i>
<i>Marché des obligations</i>	<i>0</i>	<i>83 184</i>	<i>120 255</i>	<i>118 158</i>	<i>158 120</i>	<i>250 240</i>
Indices Boursier						
<i>BRVM 10</i>	94,61	97,08	77,27	84,11	82,36	88,26
<i>BRVM Composite</i>	98,05	91,31	74,76	77,46	74,34	76,53
Nombre de sociétés cotées	35	39	41	38	38	39
Nombre de lignes obligatoires	13	21	17	17	19	19

Source : Site de la BOAD/Atelier de lancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA

(*) En millions FCFA

Au cours de l'année 2005, l'activité de la BRVM a été marquée par une orientation favorable de l'ensemble des indicateurs boursiers. L'indice BRVM10, retraçant l'évolution des dix valeurs les plus liquides cotées à la bourse, et l'indice BRVM composite, reflétant l'évolution de l'ensemble des actions cotées à la bourse, se sont établis à 133,82 points et 102,74 points en novembre 2005, enregistrant des progressions respectives de 41,2% et 27,1% par rapport aux niveaux atteints à fin novembre 2004.

Sur les onze premiers mois de l'année 2005, la capitalisation du marché des actions est sorite en hausse de 27,6%, s'établissant à 1 182,7 milliards FCFA. Celle du marché obligataire s'est établie à 326,3 milliards FCFA à fin novembre 2005, en hausse de 31,2% sur la même période de 2004.

Le volume total des transactions est ressorti à 3 008 175 titres sur les onze premiers mois de l'année 2005 contre 2 910 818 à la même période de l'année 2004. Sur le marché des actions, le volume des transactions a atteint 2 923 357 titres contre 1 632 124 titres en 2004, tandis que sur le marché des obligations, le volume des transactions s'est situé à 84 818 titres sur la période, contre 1 278 684 titres en 2004.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées au cours des années 80 par les banques de développement, structures traditionnelles de financement de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, ont contribué à aggraver la stagnation, voire la régression de l'activité économique dans les pays de l'Union. Cette situation s'est traduite par la liquidation de la plupart des banques de développement.

Ceci a rendu plus pressante la nécessité de promouvoir des structures alternatives de financement capables d'assurer la mobilisation de la petite épargne en milieu

rural et urbain et de créer les conditions d'une insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne.

A cet effet, les concertations réalisées auprès des principaux intervenants ont mis en exergue la nécessité d'aménager le dispositif réglementaire en vigueur pour conférer un statut légal, aux institutions autres que les banques et établissements financiers qui offrent des services financiers aux populations en marge du système bancaire classique (coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit, organismes non gouvernementaux, exerçant des opérations de collecte de l'épargne et/ou de distribution de crédit et projets à volet crédit). Regroupées sous la dénomination d'Institutions de Micro Finance (IMF) ou de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), ces entités ont connu un véritable essor ces dernières années.

Dans le cadre des actions entreprises pour favoriser l'émergence et le développement de la finance décentralisée ou de proximité, les Autorités de l'Union, dès le départ, ont opté pour une approche concertée soutenue aux plans financier et technique par des partenaires au développement. Deux programmes d'appui ont été mis en place au cours de l'année 1992 (PARMEC et PASMEC). Ils se sont déroulés en deux phases qui se sont achevées en 2002.

Le PARMEC (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) a été lancé en juin 1992, par la BCEAO, sur financement de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) avec l'appui technique de la Société Développement International Desjardins (SDID). Ce programme, qui avait pour mandat de concevoir le cadre juridique spécifique à la finance décentralisée dans les Etats membres de l'UMOA et de vulgariser son contenu, a connu l'achèvement de sa première phase en juin 1996. Au titre des principales réalisations de cette phase, on peut citer notamment :

- les projets de loi et de décret-cadre régissant les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit ;
- la convention-cadre régissant les structures ou organisations non mutualistes mais exerçant des opérations d'épargne et/ou de crédit ;
- les modèles de statuts-type et de règlement intérieur ;
- les projets d'instructions de la Banque Centrale ;
- les condensés de la réglementation et le Vade-mecum à l'attention des agents des Ministères chargés des Finances ;
- l'organisation de sessions de concertation qui ont permis de toucher plus de 1300 intervenants dans le secteur de la finance de proximité et la tenue de séminaires de formation auxquels ont participé près de 500 personnes.

La deuxième phase du programme (1997-2002) a mis l'accent sur l'application effective de la réglementation spécifique et le renforcement de l'institutionnalisation de la concertation initiée au cours de la période 1992-1996 d'où la dénomination de cette phase «Appui à l'Application de la Réglementation des Coopératives d'Epargne et de Crédit» (PARMEC / AARCEC).

Les ressources allouées à cette phase ont permis pour l'essentiel, la réalisation d'actions d'équipement des structures ministérielles de suivi, le renforcement des capacités et de concertation portant sur le cadre juridique et la réalisation d'études,

dont celles sur la viabilité des institutions financières décentralisées qui ont servi à l'établissement d'un état des lieux du secteur.

Ce diagnostic partagé avec les principaux intervenants dans le domaine est à la base des mesures identifiées dans le nouveau programme régional envisagé pour la période 2004-2008 avec la participation d'un consortium de partenaires au développement.

Le PARMEC avait pour mission, d'œuvrer à une meilleure connaissance du secteur de la finance alternative en identifiant dans un premier temps, les acteurs, leurs attentes et leurs politiques d'intervention et en mettant ensuite à leur disposition l'information disponible.

Ce volet présente un intérêt majeur aussi bien en matière d'interventions (choix des institutions, identification des populations cibles, niveaux des ressources et des emplois) que de surveillance des institutions qui mobilisent les ressources financières des populations à faibles revenus.

Les autres actions du PARMEC consistaient à :

- favoriser la concertation et l'échange d'informations et d'expériences entre les acteurs (appui à la concertation) ;
- promouvoir les actions de renforcement des capacités des ressources humaines des institutions de financement décentralisé dont la maîtrise des questions financières et de gestion reste à parfaire ;
- appuyer financièrement ou au plan technique, des institutions de micro finance dont les moyens restent modestes en vue de renforcer leur capacité d'intervention.

Ces objectifs assignés au PASMEC dès le départ ont été maintenus tout au long du déroulement du programme compte tenu de leur pertinence. Un intérêt particulier a été mis toutefois sur l'examen des attentes des bénéficiaires des prestations des institutions de micro finance et les petites et moyennes entreprises au cours de la phase II du projet.

Malgré l'existence de cette infrastructure, face aux nombreuses contraintes liées à l'environnement et aux difficultés d'accès au financement qui entravent le développement des PME de l'UEMOA, et dans le cadre de la Politique Industrielle Commune, dont la promotion des PME constitue un volet essentiel, la BOAD a commandité une étude sur la promotion et le financement des PME dans l'espace UEMOA qui a confirmé la difficulté réelle des PME/PMI au financement. Globalement limitée, l'offre de financement dans l'UEMOA apparaît particulièrement défavorable aux PME, car fortement concentrée au niveau de quelques grandes banques commerciales, qui ciblent en priorité les grandes entreprises.

Les recommandations de l'étude ont conduit à une série d'actions à mener dans un horizon de trois années afin d'aider les PME à lever les entraves à leur développement notamment sur le plan financier.

1.2.4.2 L'appareil productif

L'intégration des filières de production, qui est l'aboutissement du marché unique, se fera par des échanges inter-industries et intra-industries. Ce processus exige, à la fois, une complémentarité des systèmes productifs et une capacité de différenciation qualitative des produits. A contrario, la logique nationale conduit à une spécialisation fondée sur des avantages absolus. Or, ce phénomène continue malheureusement de prévaloir au sein de l'Union. Ainsi, à l'intérieur de l'espace, les produits sont concurrents et les productions sont, en général, destinées à l'exportation (coton, phosphate, cacao, café) ou à la consommation intérieure (riz, sucre, farine, etc). Il s'y ajoute que les produits sont très concurrencés par les importations en provenance des pays tiers.

1.2.4.2.1 Politique Industrielle

Le tissu industriel des pays de l'Union demeure très faible et participe peu à la formation du PIB, entre 12 et 27%. L'Union dispose d'une Politique Industrielle Commune (PIC) qui a identifié un certain nombre de contraintes au développement du secteur.

Les ressources sont très peu transformées et les exportations constituées essentiellement de produits primaires. L'appareil industriel reste faiblement diversifié et les économies des pays membres disposent souvent des mêmes unités dans les mêmes filières.

Trois niveaux de contraintes peuvent ainsi être distingués : (i) au niveau macroéconomique, un environnement peu incitatif (étroitesse des marchés nationaux, qualité des services administratifs, insuffisance des infrastructures de base, faiblesse des investissements) ; (ii) au niveau mésoéconomique, une infrastructure institutionnelle peu efficace (faiblesse des dispositifs institutionnels d'appui, faiblesse de concertation entre l'Etat et le Secteur privé ; (iii) au niveau microéconomique, une qualité de management insuffisante et des services manquants (insuffisance des industries et des services de soutien, déficience dans le management des entreprises).

1.2.4.2.2 Politique Agricole

Le secteur agricole représente plus du tiers du PIB global de l'UEMOA, sans compter l'agro-industrie. Une croissance économique forte et soutenue et une réduction significative de la pauvreté dans l'Union ne peuvent être obtenues sans une croissance notable du secteur agricole.

La politique Agricole de l'Union (PAU) élaborée par l'UEMOA relève les principales contraintes qui entravent le développement du secteur. Le bilan céréalier, qui était assez équilibré dans les années 60, n'a fait que se dégrader au cours de ces trois dernières décennies, suite à l'accroissement démographique, aux aléas climatiques, à la dégradation des termes des échanges, à l'exode rural, mais aussi aux politiques agricoles, qui n'ont pas pu toujours trouver l'équilibre souhaitable entre cultures de rente et cultures vivrières, ni protéger suffisamment la petite exploitation qui assure les 90 % des productions céréalières.

L'ensemble de l'UEMOA a aujourd'hui un disponible par tête de 2.320 calories, soit en dessous de la norme FAO. Les déficits alimentaires sont importants dans pratiquement tous les pays sahéliens - en particulier au Niger, où le disponible moyen est inférieur à 2.000 calories par personne/jour. Quatre pays dépassent actuellement la norme FAO de 2.400 calories par personne/jour. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et de la Guinée Bissau.

Par ailleurs, la question foncière constitue aussi bien au niveau des Etats membres qu'au niveau de l'UEMOA un facteur limitant pour la réalisation de la sécurité alimentaire.

La situation environnementale de l'Union est caractérisée par les principaux problèmes que sont : (i) la fragilité des écosystèmes sous les effets de la pression démographique, du déboisement massif, des feux de brousse incontrôlés et du braconnage entre autres ; (ii) la péjoration continue des ressources en eau face à l'ensablement dans les zones sahéliennes et sahariennes ; (iii) la persistance des mauvaises conditions sanitaires dans les milieux urbains ; (iv) la prolifération des végétaux flottants qui menacent la faune et la flore des cours d'eau ; (v) les conflits dans la gestion des ressources partagées ainsi que les effets des conflits armés.

1.2.4.3 Les ressources humaines

Les différences dans les taux de croissance entre les Unions économiques à travers le monde ne sont plus essentiellement expliquées par le capital physique mais également par le capital humain. Au sein de l'économie mondiale d'aujourd'hui, centrée sur l'information, la croissance suppose une population active qui soit en bonne santé, bien éduquée et capable d'adaptation et d'innovation pour tirer parti de l'ouverture économique.

1.2.4.3.1 La Santé

Dans les pays de l'UEMOA, à l'image des autres pays d'Afrique, le niveau du développement sanitaire est non seulement insuffisant mais s'accompagne de grandes disparités entre villes et campagnes.

Il est à noter une persistance des maladies infectieuses et parasitaires qui entraînent des taux de morbidité et de mortalité élevés dans tous les pays de l'Union. A cela s'ajoutent une très forte mortalité maternelle qui varie entre 500 et 1200 décès pour 100.000 naissances vivantes ainsi qu'une forte mortalité infanto-juvénile. Ce fléau est accéléré par la propagation de la pandémie du SIDA et du paludisme qui handicape lourdement la croissance et le développement des Etats.

En outre, on note l'émergence des maladies transmissibles dans la plupart des pays, se traduisant par l'installation du choléra, de la fièvre jaune, de la méningite etc. qui passent d'épidémie à l'état endémique dans nos Etats. La surveillance épidémiologique est faible et nécessite une coopération régionale. Les maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète et les maladies

mentales qui étaient l'apanage des pays développés, occupent une place de plus en plus grande dans les pays africains.

Avec les barrages (OMVS, OMVG, les VOLTA, barrages nationaux, etc.), les maladies hydriques (essentiellement des bilharzioses surtout intestinales) se développent et cela malgré l'éradication presque complète du ver de guinée et de l'onchocercose qui constitue un succès certain. En plus, les carences en matière d'hygiène et les insuffisances pondérales favorisent le développement des maladies.

L'émigration, la grande circulation des biens et des personnes à la faveur de l'intégration, les zones de conflits qui se multiplient constituent des foyers de propagation de toutes sortes d'épidémies (SIDA, Paludisme, etc...). Malgré les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative de Bamako, les médicaments coûtent encore chers, face à une population rurale pauvre.

Les systèmes de solidarité pour la protection sanitaire dans les pays de l'UEMOA atteignent à peine 15% de la population et ne concernent que les populations urbaines, notamment les salariés des secteurs public et privé. Plus de 85% des populations et pratiquement la totalité des populations pauvres ne disposent pas de système d'assurance maladie.

Les infrastructures de santé qui offrent des services de santé de la reproduction sont limitées, notamment les soins tertiaires hospitaliers qui sont inaccessibles pour la grande majorité des populations.

La multisectorialité, la décentralisation et le secteur privé ne sont pas pleinement mis à profit par les décideurs de la santé. Les échanges d'informations entre pays partageant les mêmes préoccupations sanitaires et les bonnes pratiques n'existent pas, alors que la quasi-totalité des maladies sont transfrontalières et nécessitent, pour les combattre, des stratégies régionales de lutte, d'autant plus que les systèmes nationaux de santé restent faiblement financés.

Tableau 8 : Dépenses de santé

Pays	Total en % du PIB 2002	Public		Participation du privé en % 2002	Ressources externes % du total 2002	Dépenses de santé par tête en \$ 2002
		% du PIB 2002	% du Total 2002			
Bénin	4.7	2.1	44.4	60.3	65.9	20
Burkina Faso	4.3	2	45.9	98.9	5.8	11
Côte d'Ivoire	6.2	1.4	22.4	94.6	2.2	44
Guinée Bissau	6.3	3	48.2	100	35.9	9
Mali	4.5	2.3	50.8	88.8	18.2	12
Niger	4	2	50.8	94.6	37.7	7
Senegal	5.1	2.3	45.2	96.5	16.9	27
Togo	6.9	5.1	73.5	100	24	91

Sources: World Development Indicators 2005, Banque Mondiale

A ces différents problèmes, s'ajoute un personnel de santé déficient particulièrement en milieu rural pauvre et insuffisamment motivé.

1.2.4.3.2 L'éducation

Les données relatives à l'état général de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA montrent une certaine disparité.

Tableau 9 : Données générales sur l'éducation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +)	Taux brut de Scolarisation (primaire) (1)	Taux brut de Scolarisation (secondaire) (2)	Nombre d'étudiants ESR par tranche de 100 000 habitants
Bénin	39,8	98	22.6	500
Burkina Faso	12,8	47.5	-	190
Côte-d'Ivoire	49,7	73.8	23.4	744
Guinée-Bissau	39,6	86.9	-	214
Mali	19	67	30	333
Niger	17,1	45.4	-	96
Sénégal	39,3	75.8	18.8	475
Togo	59,6	100.4	40.2	521

Sources diverses : Etude BOAD UNESCO, PNUD, Statistiques nationales recueillies dans les pays (1) et (2) Etude sur la scolarisation des filles, UEMOA, 2004

L'analyse du tableau 10 ci-dessous montre de fortes variations entre les pays de l'UEMOA en termes de contribution des ressources publiques aussi bien à l'ensemble du secteur de l'éducation qu'au sous-secteur de l'enseignement supérieur. La contribution moyenne des pays de l'UEMOA représente 3,83% du PIB contre 4,91% pour l'Afrique au Sud du Sahara (ASS).

Seuls le Togo et la Côte d'Ivoire se rapprochent de ce niveau d'effort. La part de l'enseignement supérieur dans le budget de fonctionnement de l'éducation publique varie du simple au double du Burkina Faso (13%) à la Côte d'Ivoire (25%), et elle est significativement plus élevée dans les pays de l'UEMOA (21,5%) que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne (15,2%). De même, sur le plan de l'efficacité de la contribution publique à l'enseignement supérieur, le coût d'une année universitaire varie presque du simple au triple entre le Bénin et le Sénégal. Ce ratio du coût unitaire en pourcentage du PIB/habitant est de 50 % plus élevé dans les pays de l'UEMOA qu'ailleurs en Afrique subsaharienne.

L'offre de formation universitaire des pays de la sous-région est limitée, classique et peu professionnalisée. Ceci malgré les réformes effectuées depuis les premières années des indépendances et plus récemment – sans qu'on puisse évaluer pour l'instant leur impact - dans certains pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique connaissent une profonde crise et n'arrivent pas à suivre le rythme accéléré des progrès de la science et des techniques dans le monde. Ils subissent aussi une forte pression migratoire (fuite des cerveaux) encouragée par ailleurs par certains pays développés (migration sélective) et la plupart des organisations internationales.

Depuis une dizaine d'années, on assiste à la manifestation d'une volonté, certes encore timide, de professionnaliser l'enseignement supérieur et à une démarche pour rendre l'enseignement supérieur accessible au plus grand nombre par la

création de nouvelles structures d'enseignement publiques mais plus récemment privées, renforçant ainsi l'accroissement de l'offre de l'enseignement supérieur.

Tableau 10 : Part de l'enseignement supérieur dans le budget des Etats

PAYS	Dépenses publiques totales en éducation exprimées en % du PIB	Part de l'ens. sup. dans les dépenses de fonctionnement du secteur éducatif (%)	Coût public annuel (dép. fonctionnement) par étudiant (milliers FCFA)	Coût public annuel (dépenses fonctionnement) d'un étudiant de l'enseignement supérieur % du PIB/hab.
Bénin	3,09	17	278	108
Burkina Faso	3,85	13	739	451
Guinée Bissau	2,10	5	n/d	n/d
Côte-d'Ivoire	4,56	25	664	140
Mali	2,83	15	382	241
Niger	2,79	20	524	441
Sénégal	3,17	23	798	245
Togo	4,78	18	561	295
UEMOA	3,83	21,15	614	236
Afrique Subsaharienne	4,91	15,2	990	157

Source Banque mondiale, Edustats, WDI, 2000

L'analyse de la situation de l'enseignement supérieur dans les pays de l'Union, malgré les réformes engagées par les Gouvernements a permis, au niveau national, d'identifier les principaux problèmes globaux dans le secteur et des problèmes spécifiques au niveau de l'enseignement supérieur, des institutions de formation et de la recherche scientifique. Au niveau global, on note : (i) une politique de financement de l'enseignement supérieur inefficace; (ii) une faible priorité accordée à la recherche et à la formation pédagogique des enseignants ; (iii) une faiblesse de l'efficacité externe se traduisant par le taux de chômage des diplômés de l'Enseignement Supérieur, etc.

Au niveau de l'enseignement supérieur et des institutions de formation, on constate, entre autres : (i) une inadéquation des programmes de formation et une faible adaptation des produits de l'enseignement supérieur aux demandes de qualifications des secteurs de l'économie ; (ii) une faible qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche et plus particulièrement de la recherche appliquée au regard des nouvelles exigences du marché du travail ; (iii) l'insuffisance ou l'inexistence d'infrastructures adaptées (exemple accès aux TIC).

Le système souffre ainsi de beaucoup de faiblesses qui limitent la capacité des établissements de la sous-région à répondre aux besoins de qualité de la formation. Ainsi, on peut citer : (i) absence de système d'information global, (ii) absence d'un système de suivi des réalisations annuelles, (iii) absence relative d'une culture d'objectifs et d'évaluation, (iv) manque d'une vision globale et intégrée, (v) faiblesse de la formation continue des personnels en activité.

Par ailleurs, la recherche scientifique reste caractérisée par : (i) l'insuffisance ou l'inexistence de structures spécifiques de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur, (ii) l'insuffisance de laboratoires et l'obsolescence de

leurs équipements scientifiques et des ressources documentaires, (iii) le manque d'incitation à la recherche, (iv) l'insuffisance des formations de troisième cycle, supports essentiels (v) la faible articulation de la recherche scientifique aux préoccupations de développement, (vi) la question de la fuite des cerveaux et la nécessité de la freiner, (vii) l'absence de stratégie politique et (viii) l'isolement des chercheurs.

1.3 Evolution de la situation sociale

Malgré des progrès notables, les résultats des politiques communautaires n'ont pas encore conduit à une amélioration significative des conditions de vie des populations.

La reprise économique au lendemain de la dévaluation et l'introduction de bonnes pratiques induites par les réformes communautaires n'ont pas occasionné des créations suffisantes d'emplois pour enrayer le chômage chronique. L'ampleur de la pauvreté reste encore préoccupante. La proportion de la population pauvre dans l'Union est de 45% légèrement supérieure à la moyenne africaine (44%).

La répartition de la croissance demeure parcellaire, ne s'étant pas diffusée dans le tissu économique et social, ce qui en limite la portée. L'élasticité de la croissance par rapport à la pauvreté étant de $-0,93$, en moyenne dans l'Union, l'économie communautaire devrait, pour se maintenir sur la trajectoire de réduction de la pauvreté, réaliser des taux de croissance avoisinant les 8% alors que celui-ci s'est établi autour de 3,8% au cours de la période 1994-2004.

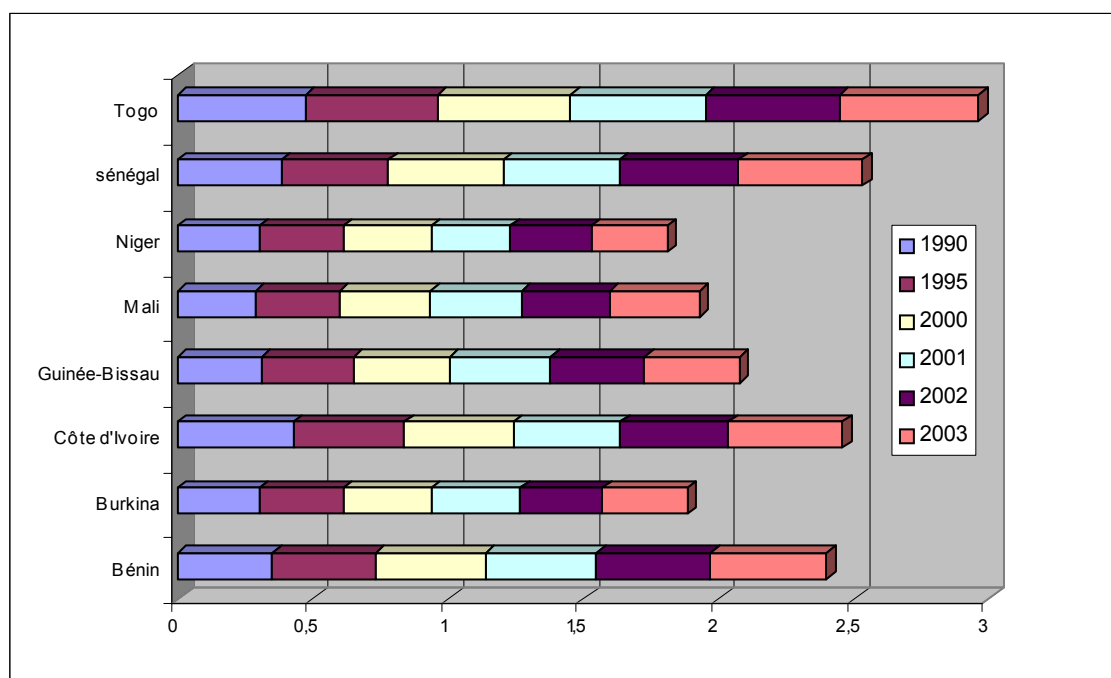
Cette croissance a néanmoins permis une amélioration significative du niveau du développement humain, au Mali, au Bénin, au Sénégal et, dans une moindre mesure au Togo. En Côte d'Ivoire, l'IDH sur la période a, légèrement, fléchi. En dépit d'une évolution positive dans tous les pays, le niveau de l'indicateur de développement humain (IDH) reste encore faible.

Tableau 11 : Evolution de l'IDH des pays de l'Union

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	Rang sur 177 (2003)
Bénin	0.352	0.378	0.406	0.411	0.421	0.431	162
Burkina	0.301	0.313	0.323	0.330	0.302	0.317	175
Côte d'Ivoire	0.429	0.410	0.402	0.396	0.399	0.420	163
Guinée-Bissau	0.311	0.339	0.354	0.373	0.350	0,348	172
Mali	0.288	0.309	0.337	0.337	0.326	0.333	174
Niger	0.302	0.312	0.323	0.292	0.302	0.281	176
Sénégal	0.382	0.398	0.425	0.43	0.437	0.458	157
Togo	0.474	0.486	0.491	0.501	0.495	0.512	143

Source rapport PNUD 2005, 2004 et 2003

Graphique 14 : Evolution de l'IDH de 1990 à 2003



Source rapport PNUD 2003, 2004 et 2005

1.3.1 De faibles ressources publiques allouées au développement du capital humain

Une population saine dotée d'un bon niveau éducatif est indispensable à une croissance accélérée et par delà à la réduction de la pauvreté. Cela suppose la recherche d'une meilleure allocation des ressources publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Au cours de la période sous revue, les dépenses publiques en capital humain dans les économies de l'Union n'ont guère augmenté de façon significative (cf. tableaux de dépenses de santé et éducation).

1.3.2 Une incidence de la pauvreté élevée dans l'Union

L'incidence de la pauvreté dans l'Union est des plus élevées parmi les autres régions du monde. Sur une population de 74.300.000 hbts en 2004 (avec un taux de croissance démographique de 2,7%), il est estimé que : (i) plus de 44% vit en dessous du seuil de pauvreté contre 46% pour l'ensemble de l'ASS et 15% pour l'Asie du Sud Est et du Pacifique ; (ii) l'espérance de vie à la naissance est encore inférieure à 50 ans contre 48 et 69 ans pour respectivement l'ASS et AEP et sur 1000 naissances vivantes près de 100 enfants meurent avant leur premier anniversaire ; (iii) plus de 800 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ; (iv) plus de 50% de la population n'a pas accès à l'eau potable en milieu rural ; (v) plus de la moitié de la population adulte est analphabète.

Tableau 12 : IDH et ses composantes pour les pays de la Zone, en 2003

	Indice	Espérance de vie a la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et +, H et F)	taux combine de scolarisation primaire, secondaire et supérieur) %	PIB/hbts (PPA\$EU)
Togo	0,512	54,3	53,0	66	1696
Sénégal	0,458	55,7	39,3	40	1648
Bénin	0,431	54	33,6	55	1115
Côte d'Ivoire	0,420	45,9	48,1	42	1476
Guinée	0,348	44,7	39,6	37	711
Mali	0,333	47,9	19	32	994
Burkina	0,317	47,5	12,8	24	1174
Niger	0,281	44,4	14,4	21	835

Source : Rapport PNUD 2003 et 2004

En conclusion, l'analyse de la situation de l'Union à la veille de la table ronde révèle que des progrès notables dans la construction du marché commun ont été réalisés.

Cependant, certaines faiblesses persistent toujours. La liberté de circulation des personnes et des biens, avec ses implications en termes de droit d'établissement et d'harmonisation des prestations (le droit social, le Code du travail, la protection des risques, le droit à la santé, l'octroi du traitement national aux ressortissants de l'Union) n'est toujours pas une réalité.

Le projet de Code Communautaire des Investissements, qui constitue une pièce maîtresse pour l'attraction des capitaux extérieurs et la prédictibilité du cadre des affaires, est en cours de finalisation.

Les éléments d'harmonisation relevant des Politiques Sectorielles, mais concourant à l'édification du marché commun (réseaux de transport, services énergétiques, diffusion des TIC, amélioration de l'offre régionale et de la qualité de la formation, dynamisation des filières agro-industrielles, mise à niveau des entreprises) ont enregistré des progrès notables par l'adoption, selon une stratégie participative impliquant les principaux acteurs nationaux et régionaux, de politiques communes fondées sur des études solides.

Ces politiques communes adoptées et opérationnalisées dont certaines sont encore à parfaire entreront dans leur phase opérationnelle essentiellement à travers la mise en œuvre du PER et du DSRP. Quant aux politiques transversales, dont la mise en œuvre est déterminante pour assurer le passage de l'Union douanière au marché commun et consolider l'espace économique régional, nombre de chantiers restent à entreprendre face à l'évolution de l'environnement mondial.

II - ENJEUX, VISION ET STRATEGIE

2.1 Des Enjeux de développement importants

Les mutations de l'environnement international relevées dans le diagnostic, l'analyse des progrès accomplis par l'Union, l'évaluation des performances enregistrées par ses Etats membres, l'examen des contraintes rencontrées mettent en relief un certain nombre d'enjeux auxquels l'Union doit faire face. Il s'agit notamment de :

- La prévention et la gestion des conflits pour assurer la stabilité politique au sein de l'Union. Ceci exige que les politiques régionales de prévention des conflits soient fondées sur une analyse des dynamiques des conflits de la région. Cette compréhension des facteurs liés aux conflits pendant les différentes phases est indispensable afin de permettre le renforcement des facteurs de stabilité et réduire la portée des facteurs d'instabilité.
- Une insertion réussie des économies des pays membres de l'Union dans le processus de la mondialisation. Cette insertion exige une transformation structurelle des économies par une massification des investissements et un approfondissement des politiques, nationales et communautaires, macro-économiques et sectorielles. Il s'agit de bâtir une économie flexible face aux fluctuations conjoncturelles d'amplitudes diverses, donc capables de garder une capacité d'adaptation. Les résultats attendus seraient :
 - une amélioration de la compétitivité des économies de la zone à travers une disponibilité en quantité et en qualité ainsi qu'une baisse conséquente des coûts des facteurs ;
 - une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté.
- La construction d'un espace économique, politique et social intégré et dynamique avec la consolidation des acquis enregistrés.

2.2 L'avenir en face

L'analyse exploratoire de l'évolution socio-économique de l'Union fait ressortir plusieurs avenir possibles et plausibles. De ces avenir, peuvent être retenus, le scénario tendanciel et un scénario dit souhaitable découlant de la vision.

2.2.1 Un scénario d'évolution tendancielle de la Zone

L'évaluation rétrospective sur une longue période de l'économie des pays de l'Union, fait observer un ensemble de jeux de tendances.

Une évolution démographique rapide : l'espace UEMOA compte une population estimée à 74.300.000 hbts en 2004 (avec un taux de croissance démographique de 2,7%). Malgré sa tendance à la baisse par rapport aux dernières années, ce taux de pression démographique constitue une tendance lourde que même les politiques de populations appliquées par les Etats n'infléchiront pas à moyen terme. Cette

croissance démographique pourrait agir alternativement comme un frein ou comme un stimulant sur les économies des pays membres de l'Union. Elle est un frein lorsqu'elle amplifie la dégradation du milieu naturel ou accélère un mouvement d'urbanisation sans industrialisation. Elle nécessite une croissance économique soutenue pour faire face aux incidences sur les secteurs sociaux (santé, éducation, habitat, emploi...). Elle est un stimulant lorsqu'elle joue un rôle positif sur l'offre et la demande ou sur l'innovation.

Une faiblesse des infrastructures de développement : les contraintes réelles sont constituées par le niveau faible des infrastructures aussi bien de transport, des réseaux de communication, de production d'énergie, des TIC que des infrastructures sociales (relatives au renforcement du capital humain, eau, assainissement) et financières (banques et autres établissements financiers). Les grandes distances et la faible densité démographique s'ajoutent à la multiplicité des frontières nationales pour créer d'énormes obstacles à l'aménagement du territoire par la mise en place d'infrastructures nécessaires.

Un faible volume des investissements et une productivité globale des facteurs insuffisants : compte tenu de son rôle moteur et fondamental pour la construction de l'espace UEMOA, mais également par rapport à la plupart des variables du système socio-économique, l'investissement, via l'augmentation des volumes et de son efficacité, apparaît comme un enjeu majeur. Il appelle la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle, destinée à agir sur tous les mécanismes réducteurs de la croissance accélérée soutenue et durable et à mobiliser les efforts de nombreux acteurs économiques dans un environnement clair et stimulant.

Une spécialisation assise sur quelques produits peu dynamiques dont les cours mondiaux sont instables et régressifs : les économies de la région reposent essentiellement sur quelques productions agricoles (coton, café, cacao, arachide et bananes etc.) perpétuellement soumises aux fluctuations des cours mondiaux et/ou aux aléas climatiques. Elles font en plus l'objet de peu de transformation avant exportation. Une insertion réussie des économies de l'Union à la mondialisation exige la création des conditions permettant dans le moyen ou le long terme la modification de leur forme de spécialisation en essayant de les asseoir sur des produits à forte élasticité.

Une grande distorsion entre consommation et production : les distorsions entre la consommation risquent de se maintenir, si l'on sait que l'écart entre les besoins de consommation, en forte hausse, et l'offre limitée des systèmes de production, va se creuser du fait de la croissance rapide de la population et surtout de la population urbaine. Dans un marché mondial caractérisé par la surabondance de l'offre de céréales subventionnées, les prix seront suffisamment bas pour rendre peu compétitives les cultures de céréales dans l'espace UEMOA.

Une croissance économique insuffisante : l'insuffisance de la croissance est à l'origine de l'amélioration peu significative des conditions de vie des populations de l'espace UEMOA.

Une persistance des conflits et de l'insécurité : cette situation est en train de contrarier tous les efforts de développement entrepris au lendemain des indépendances.

Ainsi, les évolutions socio-économiques dans l'UEMOA demeurent défavorables. **Si les tendances actuelles se poursuivent, les économies de l'Union seront loin d'atteindre les taux de croissance requis pour réaliser d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).**

Le scénario d'évolution tendancielle de l'Union conduirait à une situation économiquement, socialement et politiquement inacceptable où :

- l'évolution moyenne du taux de croissance de l'Union dépassera à peine 5,7% en 2015 avec un rythme de 4,6% en moyenne sur les cinq prochaines années, 2006-2010. Cette croissance restera largement insuffisante pour réduire la pauvreté, car le PIB par tête ne croîtrait que d'environ 2,0% en moyenne sur cette période ;
- le revenu par tête évoluerait très peu sur la période. Il passerait de 276 300 FCFA en 2004 à 355 700 FCFA en 2015 ;
- l'incidence de la pauvreté baisserait très faiblement, passant de 44% en 2004 à 35,8% en 2015 contre un objectif de 22% (OMD) ;
- au plan social, l'Union, avec un taux brut de scolarisation de 81,2%, n'aura pas toujours atteint la scolarisation universelle en 2015, l'analphabétisme des adultes concernerait environ 52% de la population et la mortalité infantile resterait toujours à un niveau élevé (85,2 pour mille) en 2015 ;
- au total, l'indice de développement humain déjà faible dans l'UEMOA, n'évoluerait que très peu, passant de 0,324 en 2004 à 0,369 en 2015³.

³ Les principales hypothèses de construction du scénario tendanciel sont :

- Le taux de croissance de l'investissement est de 1,5%
- La productivité ne s'améliore qu'en fin de période
- La pression fiscale reste également faible et comparable au rythme actuel, jusqu'en 2015.

Ce scénario tendanciel pose également comme hypothèse la résolution rapide du conflit ivoirien.

Tableau 13 : Projections du scénario tendanciel

Indicateurs économiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2015
Taux de croissance du Pib réel	3,1%	3,6%	4,12%	3,79%	4,76%	5,01%	5,25%	5,37%	5,66%
Impact sur le stock de capital		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de croissance du stock de capital	1,61%	1,54%	1,60%	1,72%	1,80%	1,95%	2,11%	2,46%	4,19%
Taux d'investissement	14,2%	15,1%	14,4%	14,6%	14,4%	14,5%	14,6%	14,9%	15,1%
Exportation intra zone	13,8%	13,8%	8,8%	9,4%	8,8%	8,7%	8,6%	8,5%	8,5%
Importation intra zone	10,3%	10,5%	9,1%	8,7%	8,4%	8,5%	8,5%	8,7%	8,7%
Commerce intra zone	11,7%	11,9%	8,9%	9,1%	8,6%	8,6%	8,5%	8,6%	8,6%
Solde global hors dons en % du PIB	-4,8%	-5,0%	-5,0%	-4,1%	-3,0%	-1,9%	-0,6%	1,7%	2,8%
Solde courant en % du PIB	-5,5%	-4,7%	-3,7%	-3,9%	-3,3%	-2,3%	-1,4%	0,1%	1,6%
Pression fiscale			14,8%	15,7%	15,7%	15,7%	15,7%	15,7%	15,8%
Encours de la dette en % du PIB	68,9%	64,9%	59,1%	56,7%	53,1%	49,2%	45,3%	37,6%	27,1%
Taux d'épargne	7,7%	10,9%	10,9%	10,3%	10,8%	11,8%	13,4%	15,1%	16,0%
Indicateurs sociaux									
Secteur de l'éducation									
Taux brut d'inscription au primaire	78,9%	81,0%	82,9%	86,7%	87,3%	87,6%	87,8%	88,1%	91,8%
Taux net de scolarisation au primaire	63,0%	65,0%	66,7%	70,2%	70,7%	71,0%	71,2%	71,4%	74,9%
Taux de passage au cours élémentaire 2ème année	53,2%	55,0%	56,1%	58,4%	58,8%	58,9%	59,1%	59,2%	61,4%
Taux d'analphabétisme des adultes	63,5%	62,0%	60,3%	56,8%	56,3%	56,0%	55,8%	55,5%	52,0%
Taux d'analphabétisme pour la population de 15-24 ans	44,6%	43,0%	41,7%	39,1%	38,7%	38,4%	38,3%	38,1%	35,5%
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus	70,1%	72,0%	70,5%	67,6%	67,1%	66,8%	66,6%	66,4%	63,1%
Pourcentage de fille dans le primaire	43,1%	43,5%	44,3%	45,9%	46,2%	46,3%	46,5%	46,6%	48,7%
Taux brut de scolarisation	70,7%	73,0%	74,5%	77,7%	78,1%	78,4%	78,6%	78,8%	81,2%
Secteur de la santé									
Espérance de vie à la naissance	47,5	48,0	48,5	48,6	48,6	48,7	48,7	48,7	49,0
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	103,0	103,0	93,5	92,3	91,5	91,1	90,7	90,3	85,2
Taux de mortalité infantile (les moins de 5 ans) pour 1000 naissances vivantes	87,0	87,0	82,1	81,4	81,0	80,7	80,4	80,2	77,0
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 femmes	590,0	590,0	510,7	501,5	495,9	492,5	490,0	486,9	450,1
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans	22,0	22,0	20,8	20,7	20,6	20,5	20,4	20,4	19,6
Taux de prévalence du VIH	4,3	4,3	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,7	3,5
Revenu par tête (en milliers FCFA)	276,3-	279,4	283,0	286,0	291,9	298,8	306,7	323,8	355,7
Incidence de la pauvreté	44,0%	43,4%	42,7%	42,2%	41,3%	40,3%	39,2%	37,4%	35,8%
IDH	0,324	0,334	0,342	0,353	0,355	0,356	0,357	0,358	0,369

La réalisation d'une croissance saine, durable et inclusive à même d'améliorer effectivement les conditions de vie des populations, à l'horizon 2015 suppose la levée progressive des principales tendances lourdes

2.2.2 La vision : l'émergence d'un pôle économique régional dynamique

Assurer une croissance saine, durable et inclusive, améliorer effectivement les conditions de vie des populations en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté dans les pays de l'Union constituent les principaux problèmes auxquels

sont confrontés actuellement nos pays. La prise en charge des besoins des générations actuelles et futures passe d'une part, par une mutation très profonde qui dépasse le champ de la seule décision politique et administrative ; et d'autre part, par la définition d'une vision et d'une stratégie en vue de parvenir à une véritable intégration de nos économies. Ce sont là des objectifs majeurs que devront atteindre les politiques économiques des pays de l'union.

Pour réaffirmer leur engagement à réaliser ces objectifs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en janvier 2004 à Niamey une Déclaration solennelle intitulée "Impulser une dynamique nouvelle au processus d'intégration régionale » dans laquelle ils engagent l'Union à accélérer la construction d'un marché commun en vue d'asseoir une économie régionale dynamique et compétitive qui s'insère avec succès dans l'économie africaine et dans l'économie mondiale.

Cette déclaration ainsi que le traité de l'UEMOA ont servi de socle à la formulation de la Vision d'avenir de l'UEMOA à l'horizon 2015. Celle-ci constitue une vision intermédiaire à la vision à long terme de l'UEMOA. Cette vision de l'UEMOA à l'horizon 2015 s'explique comme suit :

« Faire de l'UEMOA un espace unifié et ouvert, au profit d'une population solidaire »

L'Emergence d'un tel espace économique unifié, ouvert et compétitif, réducteur des coûts, attractif des investissements, accélérateur de la diversification et porteur de croissance inclusive se décline comme suit :

- Une zone économique plus intégrée, avec des échanges renforcés entre les différents pays et le développement de multiples réseaux de partenariat entre les entreprises (indicateur commerce intra communautaire).
- Un espace régional plus équilibré, grâce au développement intégré des zones défavorisées de l'Union.
- Un tissu dense de PME productives, compétitives, orientées vers les exportations et animées par une classe d'entrepreneurs dynamiques et modernes composera l'économie régionale (indicateur de compétitivité).
- Une véritable communauté universitaire y instaurant un enseignement plus pertinent, plus efficace sur les plans interne et externe, ouvert sur le monde et les technologies de l'information et de la communication en se fondant sur les principes d'Intégration, de Pertinence et de Qualité (indicateur nombre d'étudiants du supérieur).
- Un espace démocratique caractérisé par des élections libres et transparentes et respectueux des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Au vu du diagnostic et des tendances lourdes, cette vision à l'horizon 2015 constitue une ambition que l'Union peut réaliser en relevant les défis suivants :

- **La mise en place d'un cadre de bonne gouvernance politique et économique** qui constitue un préalable à l'approfondissement de l'intégration, à la sécurisation des investissements et à l'insertion réussie de l'Union dans

l'économie mondiale.

- **Le développement des infrastructures économiques.** L'Union devra lever les contraintes à la circulation des marchandises et des personnes d'une part et d'autre part celles liées à l'accès à l'énergie, aux télécommunications et au financement des PME/PMI qui entravent l'intégration des marchés nationaux et intra-communautaires. Dans cette optique, relever quantitativement et qualitativement le niveau des infrastructures, améliorer l'interconnexion entre les Etats membres constituent un impératif pour rendre l'espace économique communautaire plus intégré et compétitif; l'intégration des services d'infrastructures étant un complément naturel de l'Union douanière.
- **La construction d'un appareil productif fortement intégré.** L'Union devrait, d'une part, lever les contraintes qui entravent la construction d'un secteur productif diversifié, complémentaire et dynamique et, d'autre part, renverser la tendance à la péjoration des écosystèmes, à la dégradation du bilan céréalier et à la faible transformation des ressources naturelles au sein de l'espace communautaire. A cet effet, soutenir un nombre significatif de PME de l'UEMOA à franchir la barrière menant vers la grande entreprise et vers la mise à niveau internationale, favoriser d'ici 2010 la création d'un nombre significatif de nouvelles PME, permettant de doter progressivement l'UEMOA de grappes compétitives, constituent un défi important à relever. Restaurer les écosystèmes devenus fragiles sous les multiples agressions des populations, valoriser les ressources naturelles, relever le niveau de la productivité agricole participeront également à la réalisation d'une croissance plus forte et plus réductrice de pauvreté.
- **Le développement humain.** Des ressources humaines bien formées et en bonne santé dans les pays de l'UEMOA constituent des facteurs essentiels de compétitivité et de développement pour mieux participer à la mondialisation. A cet égard, l'Union devra s'attaquer à la contrainte de l'énorme fardeau des maladies évitables et contrôlables qui handicapent ces pays socialement et économiquement. L'Union devrait également pouvoir faire face aux faiblesses qui limitent la capacité des établissements d'enseignement de la sous-région à répondre aux besoins de qualité de la formation et aux demandes de qualifications qu'exige le marché. Ainsi, relever le niveau qualitatif et quantitatif des infrastructures et services de santé et d'éducation constitue un impératif pour accroître le niveau du développement humain dans l'Union.
- **Un dernier enjeu consiste en la clarification du jeu des acteurs que sont l'Etat, le secteur privé, la Société civile et les partenaires au développement** afin de tirer le meilleur parti des compétences spécifiques des uns et des autres. Il s'agira de l'articuler autour d'un véritable partenariat conforme au processus de libéralisation des économies en cours actuellement. La prise en compte de cette interdépendance et sa traduction en acte concret, à travers un partenariat mutuellement avantageux et garant du progrès économique et social, constituerait un puissant facteur d'efficacité.

Pour prendre en charge ces défis l'Union dispose d'un ensemble d'atouts.

Sur le plan global on peut noter :

- l'expérience réussie d'une monnaie commune ;
- un environnement institutionnel, au niveau des Etats marqué par de nombreuses réformes (même si cela reste à être parachevé) en matière de législation relative à la simplification des procédures dans certains domaines ;
- des politiques sectorielles communes, minutieusement élaborées sur la base d'études solides et adoptées avec la participation active des acteurs nationaux et régionaux ;
- des acteurs commençant à adopter de nouveaux comportements et devenant plus sensibles aux signaux du marché ;
- une population jeune et dynamique, une main d'œuvre à grande capacité d'assimilation et l'existence d'Organisations Non Gouvernementales expérimentées, dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation, de la formation professionnelle et de la santé, etc. ;
- l'esprit d'entreprise avec de nouvelles générations d'entrepreneurs et le développement du mouvement associatif non seulement au niveau des Etats mais également à l'échelle de l'Union ;
- une diaspora qui ne cherche qu'à s'investir et à apporter sa contribution au développement de l'Union.

Les atouts spécifiques qui pourraient servir de socle au développement du secteur productif sont nombreux : l'existence de potentialités appréciables dans les domaines des ressources naturelles, agro sylvo-pastorales, des produits halieutiques et forestiers, des minerais (des minerais qui restent inexploités dans certains pays en raison des coûts prohibitifs), des potentialités touristiques.

Parmi les germes de changement les plus déterminants dans l'Union, on peut noter, d'une part, la volonté affichée par les dirigeants politiques et, d'autre part, l'attitude de plus en plus affirmée des populations qui commencent à mieux internaliser l'intégration comme seule alternative au développement des pays constituant cet espace.

Ce scénario d'évolution future de l'espace UEMOA envisage une résolution du conflit ivoirien dès 2006. Les investissements du secteur privé viendraient alors booster l'économie vers 2010 et surtout au-delà, à l'horizon 2015, lorsque la confiance sera complètement rétablie. Les secteurs tertiaire et secondaire connaîtront des gains de productivité qui amélioreraient significativement la croissance sur toute la période. Cette situation est captée à travers :

- une productivité des investissements qui atteindrait 25% en fin de période, soit un ICOR de 4 contre un ICOR de 4,9 en 2005 ;

- une Productivité Globale des Facteurs dégagant un différentiel toujours positif par rapport à toute appréciation du taux de change effectif réel ;
- un taux d'investissement qui atteindrait 24,5% en 2015, correspondant à un rythme d'évolution des investissements de plus de 10% dès 2006-2007 pour se poursuivre jusqu'à l'horizon terminal ;
- un taux de croissance qui s'améliorerait significativement. Il sera porté de 3,9% en 2005 à 7,1% en 2010 pour s'établir à 7,9% en fin de période (2015). Ce rythme est bien différencié entre 2010 et 2015 avec une plus forte accélération qui est dite de rattrapage ;
- un revenu par tête d'habitant qui progresserait de plus 50% en dix ans en passant de 276 300 FCFA en 2004 à 415 700 en 2015 ;
- le rythme de croissance serait très favorable aux initiatives de réduction de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté qui était de l'ordre de 44% en 2004, pourrait s'établir à 13,3% en 2015 ;

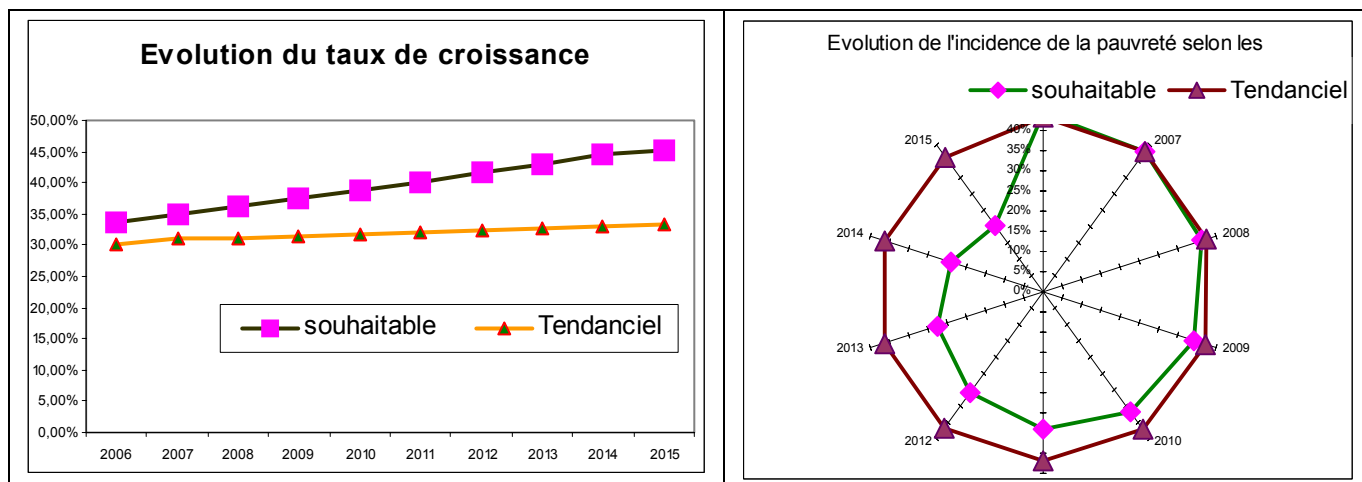
Cette dynamique fait ressortir une amélioration significative, en termes d'impacts indirects, des indicateurs sociaux tels que :

- le taux net de scolarisation qui remonterait à près de 92% contre 63,0% en 2004 ;
- la mortalité infantile qui s'améliorerait avec une réduction du taux qui passerait de 103 décès pour mille naissances vivantes à 46,7 pour mille entre 2005 et 2015;
- le taux de prévalence du VIH/SIDA baisserait de 4,3% à 1,6% ;
- l'espérance de vie à la naissance passerait de 47,5 ans en 2004 à 54,8 ans en fin de période ;
- l'indice de développement humain pourrait être porté de 0,334 à 0,450 entre 2005 et 2015.

Tableau 14 : Projection du scénario de la vision

Indicateurs économiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2015
Taux de croissance du Pib réel	3,1%	3,6%	4,12%	5,0%	6,4%	6,7%	7,1%	7,0%	7,9%
Impact sur le stock de capital		0,0%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%	0,0%	0,0%
Taux d'investissement	14,2%	15,1%	15,9%	18,4%	20,1%	21,9%	23,6%	22,1%	24,5%
Taux de croissance du stock de capital	1,61%	1,54%	2,70%	2,96%	3,59%	4,28%	4,94%	4,80%	6,93%
Exportation intra zone	13,8%	13,8%	11,2%	11,2%	11,8%	12,1%	12,8%	14,4%	17,8%
Importation intra zone	10,3%	10,5%	9,7%	10,4%	11,2%	11,7%	12,7%	15,3%	21,8%
Commerce intra zone	11,7%	11,9%	10,4%	10,8%	11,5%	11,9%	12,8%	14,8%	19,6%
Solde global hors don en % du PIB	-4,8%	-5,0%	-5,0%	-2,8%	-2,5%	-2,1%	-1,4%	0,1%	3,1%
Solde courant en % du PIB	-5,5%	-4,7%	-3,7%	-3,6%	-2,9%	-2,0%	-1,0%	1,2%	5,7%
Pression fiscale			16,6%	16,8%	17,0%	17,2%	17,4%	17,9%	18,5%
Encours de la dette en % du PIB	68,9%	64,9%	59,1%	54,0%	49,3%	44,4%	39,0%	27,8%	15,4%
Taux d'épargne	7,7%	10,9%	11,8%	11,3%	11,4%	11,4%	11,6%	12,8%	17,3%
Secteur de l'éducation									
Taux brut d'inscription au primaire	78,9%	81,0%	86,3%	90,0%	93,8%	97,7%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux net de scolarisation au primaire	63,0%	65,0%	68,2%	70,9%	73,7%	76,6%	79,4%	84,6%	91,9%
Taux de passage au cours élémentaire 2ème année	53,2%	55,0%	57,6%	59,4%	61,3%	63,2%	65,0%	68,4%	73,0%
Taux d'analphabétisme des adultes	63,5%	62,0%	58,2%	56,0%	53,8%	51,7%	49,8%	46,7%	42,9%
Taux d'analphabétisme pour la population de 15-24 ans	44,6%	43,0%	38,9%	36,6%	34,3%	32,3%	30,5%	27,5%	24,1%
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus	70,1%	72,0%	68,3%	66,1%	63,9%	61,8%	60,0%	56,8%	52,9%
Pourcentage de fille dans le primaire	43,1%	43,5%	45,5%	46,9%	48,3%	49,7%	50,0%	50,0%	50,0%
Taux brut de scolarisation	70,7%	73,0%	76,7%	79,3%	81,9%	84,6%	87,1%	91,9%	98,4%
Secteur de la santé									
Espérance de vie à la naissance	47,5	48,0	49,1	49,6	50,1	50,8	51,4	52,8	54,8
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	103,0	103,0	93,5	84,8	77,1	70,4	64,7	55,5	46,7
Taux de mortalité infantile (les moins de 5 ans) pour 1000 naissances vivantes	87,0	87,0	82,1	76,4	71,3	66,8	63,0	56,8	50,8
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 femmes	590,0	590,0	510,7	442,7	387,2	341,1	304,0	248,5	200,3
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans	22,0	22,0	20,8	19,7	18,6	17,6	16,8	15,4	14,1
Taux de prévalence du VIH	4,3	4,3	3,2	2,9	2,6	2,4	2,2	1,9	1,6
Revenu par tête (en milliers FCFA)									
	276,3	279,4	283,0	289,5	300,3	312,6	326,7	356,4	413,7
Incidence de la pauvreté	44,0%	43,4%	42,4%	40,7%	37,9%	34,8%	31,4%	24,8%	13,3%
IDH	0,324	0,334	0,352	0,363	0,375	0,387	0,398	0,420	0,450

Graphique 15 : Scénario de la vision : Evolution du Taux de croissance du PIB, de l'incidence de la pauvreté et de l'IDH



Sources : volume 3, cadrage macroéconomique

2.3 La stratégie

2.3.1 La stratégie globale

La réalisation de la vision à l'horizon 2015 est assise sur une stratégie d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté compatible avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement auxquels les Autorités de l'UEMOA adhèrent. Elle s'appuie sur un espace économique unifié et ouvert susceptible d'accroître la compétitivité, d'attirer les investissements et donc d'accélérer la diversification. Pour ce faire, la région est considérée comme un espace opératoire avec une implication du secteur privé dans la réalisation des investissements communautaires.

Les Stratégies de Réduction de la pauvreté (SRP) mises en œuvre par les pays individuellement et consolidés dans le DSRP régional, devront permettre de créer les conditions d'une stabilité macroéconomique durable et d'une amélioration de l'environnement des affaires à même de favoriser l'investissement privé. Une coopération renforcée, d'une part entre les Etats membres et, d'autre part, le développement d'un partenariat entre les secteurs privés aux niveaux national et régional sous-tendrait la mise en œuvre de cette stratégie.

Tirant ainsi parti des compétences spécifiques de l'Etat et des capacités du secteur privé, elle s'articule autour d'un véritable partenariat conforme au processus de libéralisation des économies en cours. La prise en compte de cette interdépendance et sa traduction en acte concret, à travers un partenariat mutuellement avantageux et garant du progrès économique et social, constituerait un puissant facteur d'efficacité.

Le succès de la stratégie basée sur un partenariat entre les secteurs public et privé, requiert ainsi un engagement fort et durable des parties prenantes. A cet effet, la stratégie régionale se fonde sur le principe selon lequel l'accélération de l'intégration procurerait des résultats économiques supérieurs à ceux qui seraient obtenus par la simple juxtaposition des performances individuelles.

En outre, cette stratégie prend en compte les priorités du NEPAD, en ce qu'elle est conçue pour relever les défis actuels (les tendances lourdes) de l'espace économique de l'UEMOA en construction.

En effet, l'objectif global de la stratégie qui est de «contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté» et ses objectifs spécifiques à savoir : (i) la promotion d'une croissance forte et d'un développement durable au sein de l'Union ; (ii) l'émergence d'une économie régionale compétitive, à même d'assurer l'insertion de l'Union dans l'économie mondiale ; et (iii) la réduction de la pauvreté et des inégalités dans l'Union, s'intègrent parfaitement aux principaux objectifs du NEPAD, notamment : (i) éradiquer la pauvreté ; (ii) placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables ; (iii) mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation et promouvoir son intégration complète et profitable à l'économie mondiale ; et (iv) accélérer le renforcement des capacités des femmes afin de promouvoir leur rôle dans le développement socio-économique.

Enfin, la stratégie du PER intègre les acquis de la coopération régionale à travers la promotion du principe de « Cohérence – Coordination – Synergie » entre les institutions communautaires de l'UEMOA et les autres organisations régionales ou sous-régionales.

Encadré 3 : Le Programme Economique Régional (PER) et le NEPAD

NOPADA/NEPAD	PER
1. Objectifs global et objectifs spécifiques	
<p>Les principaux objectifs du NEPAD sont :</p> <p>a) Eradiquer la pauvreté;</p> <p>b) Placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables;</p> <p>c) Mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation et promouvoir son intégration complète et profitable à l'économie mondiale;</p> <p>d) Accélérer le renforcement des capacités des femmes afin de promouvoir leur rôle dans le développement socio-économique.</p>	<p>L'objectif global du PER est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté.</p> <p>Les objectifs spécifiques visés par le PER sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion d'une croissance forte et d'un développement durable au sein de l'Union ; - l'émergence d'une économie régionale compétitive, à même d'assurer l'insertion de l'Union dans l'économie mondiale ; - la réduction de la pauvreté et des inégalités dans l'Union. Il s'agit notamment de réduire l'extrême pauvreté, d'assurer l'éducation primaire à tous, de développer les autres niveaux d'éducation et d'améliorer la santé des populations.
2. Axes prioritaires ou stratégiques	
<p>1. Etablissement des Conditions favorables au développement durable:(paix et sécurité; démocratie et bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise; intégration et coopération régionale; et renforcement des capacités).</p> <p>2. Réforme des politiques et augmentation des investissements dans les secteurs prioritaires: (agriculture; infrastructures économiques, développement humain, l'industrie, le commerce et environnement).</p> <p>3. Mobilisation des ressources (épargne et des investissements domestiques; gestion des revenus et dépenses publics; Investissements Directs Etrangers ; et Aide publique au développement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Axe stratégique 1 : Consolidation de la gouvernance et approfondissement de l'intégration ; - Axe stratégique 2 : Développement des infrastructures économiques ; - Axe stratégique 3 : Construction d'un appareil productif intégré et compétitif; - Axe stratégique 4 : Développement des Ressources humaines ; - Axe Stratégique 5 : Mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi /évaluation
3. Secteurs d'activité prioritaires	
<p>Les secteurs couverts par le plan actuel et considérés comme des domaines prioritaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la bonne gouvernance politique, économique et les flux des capitaux privés - les infrastructures - l'éducation - la santé - les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) - l'agriculture - l'énergie - l'accès au marché des pays développés. 	<p>Le Plan d'action 2006-2010 du PER couvre les secteurs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la stabilité macroéconomique et la consolidation de l'union douanière ; - les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, et aériens) ; - l'énergie ; - les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) ; - PME/PMI ; - l'agriculture et les ressources partagées ; - l'accès aux marchés sous-régional et international ; - la santé ; - l'éducation supérieure.

2.3.2 Les Axes stratégiques

La mise en œuvre de la stratégie suppose la formulation d'Axes stratégiques forts qui comportent entre eux de fortes synergies. Ces Axes stratégiques *dont le DSRP régional constitue le cadre d'orientation*, se déclinent en plusieurs Objectifs stratégiques qui en sont les principaux leviers d'exécution. Les Axes stratégiques devront servir de cadre de référence à l'élaboration du PER.

Ces Axes stratégiques viseront à renforcer la complémentarité des économies et des structures de production pour en accroître la flexibilité et mieux diversifier les productions.

Ils sont au nombre de cinq (5) pour la réalisation de la vision à l'horizon 2015. Chaque Axe stratégique (AS) est composé d'un certain nombre d'Objectifs stratégiques.

Axe stratégique 1 (AS₁) : Consolider la gouvernance et approfondir de l'intégration économique.

L'UEMOA dont l'objectif principal est de renforcer, par l'intégration économique, la politique monétaire suppose d'une part, l'existence d'une stabilité politique dans la sous région, la convergence réelle des économies, en termes de croissance, d'emploi, de compétitivité et de répartition de la Valeur Ajoutée afin de conforter la convergence nominale, monétaire et budgétaire.

En effet, la stabilité politique est l'une des conditions préalables pour la réalisation d'une croissance économique forte et durable. En outre, les conflits ont des effets de contagion et de paupérisation qui se propagent très vite d'un pays à l'autre dans la sous région. Ils engendrent des conséquences importantes au-delà des frontières nationales. Selon une analyse des conflits (Collier, 2003), quand un pays connaît un conflit, il y a plus d'une chance sur deux (0,55) qu'au moins un de ses voisins soit à son tour l'objet d'un conflit dans le futur immédiat. Cet effet de propagation est largement renforcé dans cette région par une interdépendance très forte, en termes économiques, sociaux, éthno-nationaux et politiques. L'absence d'accès maritime pour un certain nombre de pays affecte leur commerce et les rend dépendants de la stabilité des pays par lesquels passent leurs routes commerciales.

Les études réalisées sur les pays de la sous région et plus globalement de la CEDEAO par les institutions communautaires de l'Union ont révélé, à l'instar de celles réalisées sur les d'autres regroupements régionaux par les institutions internationales de financement du développement, que si l'on considère les deux dernières décennies, les pays de la CEDEAO et plus particulièrement ceux de l'UEMOA ont connu une stagnation, parfois même une baisse du niveau de vie de leurs populations. L'amélioration du niveau de vie ne concernerait que le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Ces études ont aussi montré que la mauvaise gouvernance (politique et économique) et les faiblesses institutionnelles occupent une place particulière parmi les causes de cette situation et ont recommandé que les actions ci-après soient mises en œuvre pour corriger cette situation. Il s'agit de :

- l'amélioration du climat des affaires ;
- le renforcement du mécanisme de pression par les pairs : au-delà de la revue réalisée dans le domaine économique à travers la surveillance multilatérale, qui devrait être renforcée, il s'agit d'étendre la revue par les pairs aux autres domaines liés à la gouvernance notamment politique : respect de la règle de droit, la stabilité politique, le respect des contrats, les règlements des litiges etc. ;
- l'amélioration des règles de transparence : ces règles concernent les procédures de passation des marchés publics, dans le domaines des finances publiques, etc.

Le but recherché à travers cet axe est de mettre en place, au niveau de l'Union, un cadre de bonne gouvernance politique et économique qui constitue un préalable à l'approfondissement de l'intégration, à la sécurisation des investissements et à l'insertion des Etats membres de l'Union dans l'économie mondiale.

Cet AS₁ a été décliné en quatre objectifs stratégiques qui sont les suivants :

- Renforcer la bonne gouvernance politique et économique ;
- Approfondir l'intégration économique ;
- Approfondir l'intégration des marchés des facteurs ;
- Développer la solidarité communautaire.

Axe Stratégique 2 (AS₂) : Développer les infrastructures économiques.

Les politiques commerciales dans le cadre de l'établissement de l'Union douanière et les efforts visant à exposer les économies des pays de la zone pour les rendre plus compétitives et attractives constituent sans aucun doute une contribution importante à la revitalisation de l'espace économique communautaire. Elles restent à être complétées par des politiques visant à mieux tirer parti de l'Union. Les équipements adéquats pour la fourniture d'électricité, des moyens de transport et des réseaux de communication et de télécommunication permettent d'optimiser les processus de production et de tirer pleinement parti des avantages comparatifs et conduisent à la création d'avantages compétitifs.

Le relèvement qualitatif et quantitatif du niveau des infrastructures aussi bien de transport, des réseaux de communication, de production d'énergie, que des télécommunications, informations et communications (TIC) constitue le levier primordial pour le développement et l'intégration physique véritable de l'espace UEMOA.

- Réhabilitation et modernisation des infrastructures physiques ;

Axe Stratégique 3 (AS₃) : Construire un appareil productif intégré.

L'Union veut rompre avec la tendance d'être considérée comme une zone agricole, en favorisant l'émergence d'entreprises performantes, y compris communautaires, aptes à satisfaire à des conditions compétitives, la demande intérieure, et à affronter la concurrence internationale. L'Union a opté, résolument, pour la valorisation et la transformation de ses ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières dans le cadre d'un appareil productif qui développe les interdépendances des différentes activités des branches de production. Des Objectifs stratégiques qui s'inspirent de la Politique Industrielle Commune (PIC) et la Politique Agricole de l'Union (PAU) sous-tendent cet objectif. Il s'agit des Objectifs suivants :

- Restructurer et mettre à niveau les capacités industrielles et promouvoir les PME/PMI ;
- Assurer la valorisation et la transformation des ressources naturelles et lutter contre la pauvreté ;

Axe Stratégique (AS₄) : Développer les Ressources Humaines.

Réussir l'insertion des économies de l'Union à l'économie mondiale et vaincre la pauvreté exigent une population saine et bien formée capable d'impulser le développement. En matière de santé, il s'agira à l'horizon 2015 de réduire significativement les taux élevés de mortalité, notamment chez les pauvres. En termes d'éducation, il s'agira d'améliorer les performances des différents niveaux des systèmes d'éducation, et de mieux répondre aux besoins des secteurs économiques qui favorisent la compétitivité. A cet effet, les Objectifs stratégiques suivants ont été retenus :

- Contribuer au relèvement des niveaux quantitatif et qualitatif de la santé ;
- Appuyer le développement des systèmes d'enseignement supérieur ;

Axe Stratégique (AS₅) : Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi /évaluation.

Le PER resterait lettre morte tant que les modalités de sa mise en œuvre et de suivi/évaluation ne feraient pas l'objet d'un cadre d'intervention opérationnel avec des mécanismes clairement définis. Pour la réussite du programme trois principes doivent guider sa mise en œuvre :

- l'appropriation du PER, car sa bonne application dépend de son internalisation par les pays qui sont chargés de sa mise en œuvre ;
- la nécessité d'impliquer le secteur privé et les partenaires au développement dans le financement et la mise en œuvre du Programme ;

- l'assurance que les ressources financières à mobiliser feront l'objet d'une utilisation transparente et efficace.

Cet axe stratégique sera sous-tendu par deux Objectifs stratégiques :

- mobiliser les ressources pour le financement du programme ;
- mettre en place un mécanisme de mise en œuvre et de suivi/évaluation du programme.

La vision de l'UEMOA à l'horizon 2015 sera mise en œuvre à travers des programmes d'actions quinquennaux glissants. Ces programmes d'actions vont donner un contenu opérationnel aux axes ainsi qu'aux objectifs stratégiques en les déclinant en un ensemble cohérent de projets d'investissements et de mesures de politiques à exécuter pour réaliser progressivement la vision.